

1900

Dix huitième Conseil
de la
Ville de Saint-Poniface

Maire :
L. N. Bétonnay
Conseillers :

Marquier n° 1
Adolphe Hébert. And Lamontagne

Marquier n° 2
J. A. Sérical. Isaié J. Lavoie

J. Pellerin Marquier n° 3
J. Pellerin J. A. G. Blan

Marquier n° 4
J. T. Turcotte. And. L. Guérin

Procès verbal de la première séance
du 18^e Conseil de la Ville de
St Boniface tenu lundi le 8 Janvier
A.D. 1900

Présents: Pour l'Homme le Maire Bétonnay
et messieurs les Conseillers Hébert
Lamontagne, Sinical Lassie, Pelletier
Bleau, Turenne & Gauvin.

Le Procès verbal de la dernière séance
du 20 Décembre dernier est lu et con-
firmé.

Il est ensuite proposé par le Cons. Bleau,
secondé par le Cons. Gauvin que les
Comités permanents du Conseil soient
composés comme suit:

Comité des Finances : Les Conseillers
Bleau, Sinical, Gauvin, Lassie,

Comité des Travaux Publics : Les Cons.
Sinical, Pelletier, Lamontagne, Turenne

Comité de Police & Feu : Les Conseillers
Gauvin, Lassie, Lamontagne, Hébert.

Comité de Santé & Licences : Conseillers
Pelletier, Bleau, Turenne & Hébert.

La séance est suspendue pendant un
quart d'heure pour permettre aux divers
Comités de choisir leurs présidents respec-
tifs.

Ensuite le Cons. Bleau fait rapport à la
reprise de la séance, que les présidents
des Comités ont été choisis comme suit:

Finances : Cons. Bleau

Travaux Publics : Cons. Sinical

Police & Feu : Cons. Gauvin

Santé & Licences : Cons. Pelletier

Les communications suivantes sont dues.
 Eugène Paradis, J.C. Auger, E.R. Prieur
 demandant tous trois d'être nommés auditeurs
 de la Ville pour l'examen des
 comptes de l'année dernière.

Céleste Marceau et J.A. Prendergast de-
 mandant à être nommés évaluateurs de
 la Ville pour l'année 1900.

Joseph Belinot secrétaire de la société de
 St Vincent de Paul priant le conseil de
 voter une somme de £50.00 en faveur
 de la dite société.

M. J.H.O. Lambert demandant à être con-
 tinué dans sa charge d'officier de santé
 aux mêmes conditions que l'année dernière.
 Les reverendes soeurs Auger, supérieure de
 l'Hôpital et Dionne supérieure de l'Hop-
 pice faites accusant réception chacune de la
 somme de \$100.00 qui leur a été votée par
 le Conseil et offrant leurs remerciements
 pour cette donation.

W.G. Scott Trésorier de Winnipeg accusant
 réception de la somme de \$100.00 payée
 pour services du département du feu.

Sorts présentés : Le compte de J. Pélletier £3.15
 et le rôle de paie No 1 7.70
 Il est ordonné que les lettres des reverendes
 soeurs Auger & Dionne soient filées ainsi
 que celles de W.G. Scott.

Proposé par le Cons. Sénéchal, secondé par les
 Cons. Pélletier, que le rôle de paie No 1 £7.70
 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé par le
 Cons. Lavoie, que le compte de J.B. Royal £25.00
 présenté à la dernière séance soit accepté et
 payé. Agréé.

Proposé par le Cons. Sicard, secondé par le Cons. Lavoie que la balance du compte de Monsieur Lemay \$ 25.65 lui soit payée. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé par le Cons. Lamontagne, que la somme de \$ 15.00 soit payée aux commissaires d'écoles de la Ville à compte des taxes scolaires de l'année dernière. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé par le Cons. Pelletier, que mons. J. C. Auger soit nommé auditeur avec un salaire de \$ 70.00. Agréé.

Pro Son Honneur M. Grizard choisit comme second auditeur, mons. Eugène Paradis au même salaire. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé par le Cons. Lavoie, que mons. J. Arthur Pendergast soit nommé évaluateur pour l'année 1900 avec un salaire de \$ 100.00 plus \$ 70.00 qui lui seront payés pour certains ouvrages particuliers qui lui seront indiqués ultérieurement par le Conseil. Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier, secondé par le Cons. Lamontagne que l'application du Dr Lambert soit renvoyée au Comité de Santé et Licences. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé par le Cons. Tassine, que le Cons. Bleau soit élu Pro-maire pour le quartier. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Hébert, que le compte de J. Pelletier soit \$ 3.15, soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cours. Scrééal, secondé par
le Cours. Tenu que la séance se tient
Et la séance est levée.

Théo. Bertrand

Conforme

sec. Trésorier

cloumages
maire

À la réième assemblée régulière qui devait avoir lieu lundi le 22 Janvier il n'y eut pas de clouage.
furent présents: Son Honoré le maire et messieurs les Cours. Hébert Lamoine et Gauvin.

Procès verbal de l'assemblée spéciale tenue Vendredi le 26 Janvier 1900.

Présents: messieurs les Conseillers Bleau Gauvin Hébert Lamontagne Scrééal Lavoie et Pelletier.

Le secrétaire Trésorier donne lecture de l'avis de convocation dans les termes suivants:

23 Janvier 1900

A monsieur Théo. Bertrand secrétaire Trésorier de la Ville de St Boniface.

Monsieur,

Veuillez convoquer une assemblée spéciale du Conseil pour Vendredi 26 courant au lieu et à l'heure ordinaire pour prendre en considération les sujets suivants:

Nomination d'un nouvel auditeur;

Rapport du comité des Travaux Publics recommandant la nomination d'un ingénieur

civil et la préparation de plans pour un système d'égouts; Rapport du Comité du Feu concernant l'achat projeté d'une pompe à feu; Emprunt de \$8000. de la Banque d'Hochelaga; Examen de divers petits comptes.

Votre xc.

Signé: L.W. Betournay maire
aussi lecture du premier rapport du Comité des "Travaux Publics" et du premier rapport du Comité de "Police & Feu".
7^e Rapport du Comité des "Travaux Publics"

27 Janvier 1900

" Votre Comité a l'honneur de recommander
" que mons. James H. Bangs soit nommé
" Ingénieur de la Ville sans salaire régu-
" lar, avec rémunération spéciale fixée
" par le Conseil dans chaque cas où ses
" services seront requis; et qu' aussitôt
" et qu' aussitôt sa nomination faite il
" soit requis de préparer un plan spécial
" pour le Canal projeté sur la rue Au-
" moulin, et un plan général d'égouts
" pour toute la Ville.

Signé J.A. Sénéchal Président."

7^e Rapport du Comité de Police & Feu.

26 Janv. 1900

" Votre Comité après avoir pris en considéra-
" tion la question de protection contre les
" incendies et l'offre faite par "The Bran-
" don Machine Works Company" de vendre
" un engin avec un appareil est d'opi-
" nion qu'avant d'arriver à une décision
" il est opportun de voir s'il n'y aurait
" pas moyen de prendre des arrangements

1. avec la cité de Winnipeg, et comme le
Président du "Comité du Feu" de cette ville
est maintenant absent, votre comité suggère de remettre la question à plus tard
et demande la permission de siéger de
nouveau.

" Signé : St. Gavrin Président "

Proposé par le Cons. Gavrin, secondé par
le Cons. Lavoie que Mons. Ernest Lépine
soit nommé auditeur en rempla-
cement de Jean Mons. J. C. Auger. Agréé.
Proposé par le Cons. Sérical, secondé
par le Cons. Lamontagne que le rapport
du Comité des "Favours Publics"
soit adopté. Agréé.

2. Cons. 19 Proposé par le Cons. Lavoie, que le 1er
mai soit rapport du Comité des "Feu Police & Feu
soit par le soit adopté. Agréé.

9, 19 Proposé par le Cons. Pelletier, secondé par
le Cons. Sérical que le règlement n° 165
autorisant un emprunt de \$ 8000. soit
introduit et levé au première fois.

Proposé par le Cons. Pelletier, secondé par le
Cons. Sérical, que le salaire du Cons-
table Vallée lui soit payé à la fin du
mois à raison de \$1.50 par jour. Agréé.

Et la séance est levée.

Confiance
Oscar
Lavoie

Mrs. Bertrand
Sec. Trésorier

675.2
1900

Procès Verbal de la 3^e séance du
18^e Conseil de la Ville de St. Boni-
face tenue Lundi le 17 Février A.D.
1900.

Etaient présents : Paul Horneau le maire
Bérouney et Messieurs les conseillers
Pelletier, Seiécal, Larrie Jurenne,
Hibert, Gauvin, Bleau.

Les procès-verbaux des deux dernières
séances sont lus et confirmés.

Il est ensuite fait lecture des com-
munications suivantes :

The Winnipeg Firemen's Benevolent
Association accusant réception avec re-
merciements de la somme de \$75.00
versée en reconnaissance des services
rendus par la brigade de Winnipeg
à l'incendie chez Mons. A.A. Bertrand.

William Goodridge secrétaire - Pre-
sident de la Municipalité de Spring-
field transmettant copie d'une résolu-
tion de sympathie pour la cause
britannique dans la guerre sud-afri-
caine et demandant la coopération
du Conseil de cette Ville.

Ricrende socur Marie Hortense de-
mandant le bénifice de la réduction
de 5% accordée aux contribuables qui
ont payé leurs taxes avant le 26 Décembre
puisque les socurs des S.S.N.M.
de Jesus et Marie n'ont pas reçu leur
compte en temps voulu à cause de cir-
constances incontrôlables.

Sont présentes :

Un rapport du Chef de Police à l'effet
qu'une personne du nom de Pierre

Grégoire se trouve sans gîte et trop agité
et malade pour gagner sa vie, et demandant au conseil des instructions à ce sujet

Le troisième rapport de la Cour de Police
du 1^{er} au 30 Décembre 1899 accusant une
recette de \$6.45 et une dépense de
\$13.30.

Le rapport des auditeurs pour l'exercice
finissant le 31 Décembre dernier.

Une réquisition du chef de Police
"no 198" pour deux cordes de bois
et une boîte d'allumettes.

Réquisition "no 197" du secrétaire
Prisonier pour divers effets de papeterie

Un état de la caisse du 1^{er} Janvier
au 1^{er} Février 1900. —

Présentes les comptes suivants :

Ernest Lévesque auditeur	\$20.00
Eugène Paradis auditeur	20.00
Ernest Lévesque maître de Poste	3.00
Jean et Frères	1.85
Les mêmes	1.75
Edmond Nadeau	2.50
J. Bertrand	1.50
Réubl' & Cie	1.00
Commissaires d'Ecole "St Isidore"	98.00
Pierre Héneault	3.00
H. H. Houde	5.05

Le Cons. Bleau présente le 1^{er} rapport
au comité des Finances dans les termes
suivants :

"Votre Comité a l'honneur de faire rapport
recommander qu'une somme de \$2500.
soit votée à la Société de St Vincent de Paul
à titre de charité - Il recommande

(25-10-1900)

" aussi qu'une diminution de \$ 30.00
" soit accordée à messrs. Guillaud et Côte
" sur leurs taxes de l'année dernière
" à cause de l'incendie qui a détruit
" leur magasin en Novembre dernier.

St Boniface 12 Févr. 1900

signé: J.A.F. Bleau
" President

Le Cons. Sénecal présente le 2^{me} rapport du Comité des Travaux Publics qui se lit comme suit:

" Votre Comité a l'honneur de recommander que le compte de J.P.O. allai-
" re pour \$ 10.75 soit accepté et payé.
" Au sujet de la demande
" de M^r J.B. Leclerc pour permission de
" faire un canal à ses frais sur la
" rue Damoulin au cas où le Canal
" d'égoût commun demandé en même
" temps ne serait pas accordé, il n'y
" a plus lieu de s'en occuper vu que
" le canal public a été décidé.
"

Signé: J.A. Sénecal
" President

Le conseiller Pelletier présente le Prem^{er} rapport du Comité de Santé & Licences qui se lit comme suit:

" Votre comité recommande que M^r
" le Dr Lambot soit continué dans
" ses fonctions d'officier de Santé et
" de vallinateur public pour cette
" année aux mêmes conditions que
" l'année dernière.

12 Février 1900.

Signé: J. Pelletier
" President

2736

Les trois rapports sont adoptés sans discussion.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons.

Le Conseiller Gauvin fait rapport qu'en sa qualité de Président du Comité de Police & Feu, il a eu une entrevue avec le Président du "Comité du Feu" de Winnipeg au sujet d'un arrangement pour la protection contre le feu, et les négociations sont encore pendantes.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Hébert que le Président du Comité de santé soit autorisé à faire les démarches et les dépenses nécessaires pour placer le nommé Pierre Grignie dans l'Asile des incurables. Agréé.

Le Cons. Lavoie donne avis qu'à la prochaine séance du conseil il introduira un règlement concernant la construction d'un Pont libre entre St Boniface et Winnipeg à un endroit à être indiqué dans le dit règlement.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé par le Cons. Lavoie que le troisième rapport de la Cour. de Police pour 1899 soit référé au Comité de Police & Feu. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Hébert qu'une remise de 5% soit accordée aux secours des ss. n. n. de Jésus et Marie sur leurs taxes de l'année dernière suivant la demande de soeur Marie Hortense. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Gauvin, quela somme ^V \$9800 soit payée aux commissaires d'Ecole

au l'arrondissement scolaire de Saint Isidore pour leur part des taxes scolaires de 1899. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé par le Cons. Hébert, que le constable spécial, William Vallée, soit notifié qu'à partir de demain il n'aura plus de salaire régulier, et que son salaire lui soit payé jusqu'à date. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Jurelle; que les comptes des auditateurs \$ 20.00 chacun soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Hébert que les deux réquisitions nos 197 + 198 soient accordées. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Gauvin que les comptes suivants soient acceptés et payés:

maitre de Poste	\$ 3.00
-----------------	---------

J. Bertrand	✓ 1.50
Bérubé & Cie	✓ 1.00
Edmond Trudeau	✓ 2.50
Pierre Héroult	✓ 3.00

Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau, ^{secondé} par le Cons. Jurelle que la lettre de W. Goodridge reste devant le fauteuil. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Hébert, que les deux comptes de Jean & Frères \$ 1.65 et 1.75 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Gauvin que l'établis-

Caisse du Trésorier soit filé et que le rapport des auditeurs soit remis au Comité des Finances? Agréé.

Proposé par le Cons. Léveillé, secondé par le Cons. Larivière, que le compte de W.H. Bourdeau # 5.05 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cons. Léveillé, secondé par le Cons. Clément que le règlement no 166 nommant James W. Hor-greaves ingénieur de la Ville soit introduit et lu une première fois. Agréé. Les règles du Conseil sont suspendues et ce règlement subit sa seconde lecture passe en comité général et lu une troisième fois. Il passe sous son titre.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Gauvin, que le règlement no. 165 autorisant un emprunt de \$8000 subisse sa deuxième lecture. Agréé. Ce règlement est accepté en comité général et encadré lu une troisième fois et passe sous son titre.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Gauvin, que la somme de \$363.78 soit payée au commissaire municipal suivant sa réquisition de juillet dernier. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Gauvin, que son Honorabilité le maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à signer et faire escampter à la Banque d'Hochelaga, Winnipeg un billet promissoire de \$7000. à échéance au montant autorisé par le règlement.

No. 165 de cette Ville. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Jureme que la balance de \$1500 due aux commissaires d'Ecole de la Ville leur soit payée. Agréé.

Proposé par le Cons. Larrieu secondé par le Cons. Jureme que la séance se lève et la séance est levée.

H. Restaud
Secrétaire Secrétaire

Conforme

*O. Clément
Draire*

A la séance qui devait avoir lieu le 26 février 1900 il n'y eut pas de discussion.

Sur les Conseillers Lemoine, agne Peltier, Journe et Hibert, et après le rapport de ces Messieurs son Maire fit acte de présidence.

*H. Restaud
Secrétaire*

Procès verbal de la quatrième séance
du 18^e Conseil de la Ville de St-
Barnabé tenu le lundi le 13 de
mars 1900.

Présents : Son Honneur le Maire
Rédeavour au fauteuil et Messrs.
les Conseillers Bleau, Gauvin,
Hibert, Lacombe, Léonard, Léonard et
Peltier.

Le procès verbal de la dernière
séance est lu et confirmé.

Ensuite il est fait lecture des Com-
munications suivantes :

J. A. Proulx ingénieur, demandant des instructions au sujet
du rôle d'évaluation
Guilbault & Cots' mercantile le
Conseil de la réduction de \$30⁰⁰
fait sur leurs taxes de 1899.
R. Taylor secrétaire de la Red River
and Assiniboine Bridge Company
remettant un chèque de \$57⁵⁰ en
totale dividende de 1900 sur les
actions de la Ville dans le Fonds
Capital de la Compagnie
Régiment, N° 199 du chef de police
pour bois de chauffage &c.

Présenté un état de la caisse du
13 février au 1^r mars 1900.

Présenté les Comptes suivants :

M. Lacombe	\$ 10.00
A. Lemay	10.00
B. Kervick	10.30
J. Peltier	1.10
C. Charbonneau	3.00

The Bell Telephone Day — \$ 27.00

J. P. O. Allard

85

Rôle de paix N° 2

4.85

Le Cons. Sérical présente le troisième rapport du Comité des Travaux Publics dans les termes suivants :

" Votre Comité a l'honneur de faire rapport que les avis requis par la loi ayant été donnés l'automne dernière l'Instruction d'un Canal d'écluses sur la rivière Souroulin et l'embouchure de la Ville ayant préparé et soumis le plan et spécifications pour ce canal, il a cru, vu que le temps pressait, devoir prendre les leçons de demander de suite des commissions par la voix des journaux. Il a en cause qu'une bonne instruction au Secrétaire Général de faire publier une circulaire à cet effet dans le "Free Press" et la "Tribune" de Winnipeg, et le "Grand Toba" de Saint-Boniface demandant des commissions jusqu'à vendredi le 15 mars. Cependant, et il prie le Conseil de vouloir bien ratifier son action."

Proposé par le Cons. Sérical secondé par le Cons. Pelletier que le 3^e rapport du Comité des Travaux Publics soit adopté. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau secondé par le Cons. Hamel que l'état de cais du Secrétaire Général ainsi que la lettre de Mess. Guibault & Cie soient joints, que la lettre de l'évaluateur Prendergast

162

soit renvoyé au Comité des Finances
et que la réquisition N° 199 soit
accordée. *Agree'*

Proposé par le Cons. Lincal secondé
par le Cons. Lamontagne que le rôle
de paie N° 2 #4.85 soit accepté
et payé. *Agree'*

Proposé par le Cons. Blan secondé
par le Cons. Libert que les Comptes
de The Bell Telephone Co \$77.40
et B. Kirock \$10.30 soient acceptés
et payés. *Agree'*

Proposé par le Cons. Gauvin secondé
par le Cons. Hébert que les Comptes
de M. Lamontagne \$11.00 et Lemay
\$10.00 C. Charbonneau \$3.00 J. Peltier
\$1.10 soient acceptés et payés. *Agree'*

Proposé pour le Cons. Peltier secondé
par le Cons. Serical que le Compte
de J.P.D. Allard \$85.00 soit ac-
cepté et payé. *Agree'*

Proposé par le Cons. Gauvin se-
conde pour le Cons. Blan :

Que le Gouvernement provincial
et la Législature de Manitoba soient
priés d'accorder un octroi de 37.
ct par jour aux Res. Socurs de la
"Charité de St Boniface pour l'en-
tretien des personnes agées des deux
seux ne pouvant subvenir par
elles-mêmes, et que le Secrétaire
de la Ville de St Boniface soit
chargé de transmettre copie de
la présente résolution aux
Conseils municipaux français
de la province sur demande -

"dans les Caisses, et de trans-
mettre également les dites résolutions
au Gouvernement Provincial".

Agacé.

Proposé par le Cens. Bleau secondé par
le Cens. Gauvin que le président des
Travaux Publics soit autorisé à faire
les dépenses nécessaires pour réparer
la fonte de la Seine. Agacé.

Proposé par le Cens. Bleau secondé
par le Cens. Thibert que le règlement
N° 167 pour autoriser la collec-
tion de taxes de 1899 par voie
de saisie soit introduit et, la
une première fois. Agacé.

Proposé et secondé par les mêmes
que les règles du Conseil soient sa-
pendus, et que le dit règlement
N° 167 soit la une de "spécie"
faire. Agacé.

Le Conseil se forme en Comité
général sous la présidence du
Conseiller Bleau pour étudier
le dit règlement, qui est final-
lement rapporté sans admette-
ment, la une troisième fois
et passé sans son titre.

Proposé par le Cens. Pellerin Secrétaire
secondé par le Cens. Pellerin que
cette séance soit adjournée à lundi
Vendredi le 16 courant au lieu
et à l'heure ordinaires. Agacé.

Confirme:


Mr. Pellerin
Secrétaire
Gouvernement
Prov.

Mr. Pellerin
Secrétaire
Gouvernement
Prov.

3634

Procès Verbal de la Cinquième
séance du 18^e Conseil de la Ville
de Rouen tenue le
16 Mars 1900 ayant suivi le
mouvement de la séance précédente
du 17 du même mois.

Présents :

San Honneur l'Avocat Dobson,
au Journal, et messrs. C. H.
Siddle, Mr. Bellamy, Secrétaire
L'assautage, Debret, Gouraud
et Bleau.

Le procès verbal de la séance
12 Mars est lu et confirmé.
La une Communication du 1^{er}
de police sur les aménages de la
côte de chien.

Le Cons. Secrétaire présente le
quatrième rapport du Comité
des Travaux Publics du 1^{er} Janvier
Votre Comité à l'honneur de faire
rapport qu'il a peu cinq sols
sous pour la Constitution
Canal d'évit de la rue Dumaine
suivre : W. F. Lee 32.38

Dobson & Jackson 2.31 1/2
D. B. & J. Gray 2.31 1/2
Fleming & Co 3.50 1/2
C. Marcony 2.74 1/2

Et il recommande que la somme
de W. F. Lee soit acceptée
me étant la plus basse, ce qui
serait préférable d'utiliser les 7^{me}
lifications d'expédition et de
cette pour ce genre d'ouvrage.

Ce rapport est adopté sans aucun
scrutat.

Le Cens. Lérical donne avis qu'à
la prochaine séance il introduira
dans un règlement concernant
les canaux d'égout et leurs
raccordements avec les drains
des propriétés privées.

Proposé par le Cens. Lérical
secondé par le Cens. ~~Poulin~~
L'avisant que que son Gouverneur
le Maire et le Secrétaire Trésorier
de la ville soient autorisés à
faire préparer et à signer une
liste de la ville au Comptoir avec
M. J. Lee suivant sa soumission
pour l'égout de la rue Dumoulin
Appelé.

Proposé par le Cens. Gauvin
secondé par le Cens. ~~Blanchard~~
que le Chef de police soit au-
torisé et reçue instruction
de prendre les mesures nécessai-
res pour collecter les arri-
rages de licences de chiens
Appelé

Proposé par le Cens. Lérical secondé
par le Cens. Hébert qu'il soit
envergé à l'ingénieur de la Ville
de Montréal dans l'espé-
ce de travaux devant de l'é-
gout de la rue Dumoulin
Appelé.

Proposé par le Cens. Gauvin
secondé par le Cens. Hébert qu'un

qu'un Congrès de six semaines
soit accordé à au Conseiller Savoie
après.

Et la séance est levée

Théodore Bertrand
Secrétaire Trésorier

Confirme'

MM. élus et élus

Procès Verbal de la sixième séance
du 18^e Conseil de la Ville de St Boniface
tenue lundi le 26^e jour de Mars
A.D. 1900.

Présents : Son Honour le Maire R.
taunay, un Jantini, et Messrs. Co. Con-
seillers Belliveau, Sénéchal, Savoie, La-
montagne, Turenne, Gravier et
Bleau.

Le procès verbal de la dernière
séance est lu et Confirme'

Lu les communiqués suivants:
Hugh Mc Kellar, premier Commissaire
du département d'agriculture de
la Province primit le Conseil de
municipal en inspecter les man-
vaines herbes.

J. B. Leclerc primit le Conseil de
faire poser l'embranchement
de l'église souterraine à sa base.
"Le Ruzar "dans le travail de
l'église principal"

J. H. Marquette, Ingénieur de la Ville

informant le Conseil que suivant sa suggestion il a nommé M. Lignosso Gagné inspecteur des travaux de l'église et la sue d'un an.

Présente un état de la caisse du 13 au 26 octobre, ainsi que les Comptes suivants :

Française Press Company	—	85.10
M. J. Houde		1.05
Rôle de poste N° 3		29.10

Le Cons. Bleau présente le deuxième rapport du Comité des Finances dans les termes suivants.

" Voici le Comité à l'honneur de faire son rapport qu'il a pris connaissance du rapport des auditeurs pour l'année 1899 et il en recommande de l'adoption demandant en même temps instruction au Secrétaire Trésorier de réparer l'erreur commise concernant le lot 649 en chargeant cette année les taxes de \$350⁰⁰ de plus que l'évaluation. Concernant le rôle d'évaluation voté le Comité recommande qu'en l'évaluant, prenne notice de faire un recensement complet des habitants de la Ville avec l'âge de chaque personne de façon à savoir le nombre de moins dans la Ville et à qui des appartements, et aussi d'autres pour rôle les noms de toutes les personnes qui sont sujettes au poll-tax."

Le Caus. Bleau demande si c'est l'intention du Comité des Travaux Publics de faire enlever la neige des trottoirs
Le Caus. Lencal répond qu'il va s'en occuper sans retard.

Le Caus. Pellegrin donne avis qu'à la prochaine séance il proposera l'adoption d'un règlement, N° 167, pour assurer la condition sanitaire des Edifices dans la Ville.
Proposé par le Caus. Bleau secondé par le Caus. Gauvin que le deuxième rapport du Comité des Finances soit adopté et que l'Etat de caisse du Trésorier soit filé. Agréé.

Proposé par le Caus. Lencal secondé par le Caus. Pellegrin que le rôle de Paris N° 3-~~127~~¹⁸, soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Caus. Bleau secondé par le Caus. Gauvin que le Compte de The Ross Company \$51⁰⁰ soit remis au Comité des Finances. Agréé.

Proposé par le Conseiller Lencal secondé par le Cons.
Lavoie que le règlement N° 168 de la Ville de Saint-Boniface concernant les égouts soit invalidé et en être première fois Agréé.

Proposé par le Caus. Gauvin secondé par le Caus. Lemontagne que le Compte de W. W. Mandel \$81⁰⁵ soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cens. Sinical secondé par le Cens. Sinical que le règlement N° 170 concernant la construction d'un pont libre sur la Rivière Rouge entre St-Boniface et Winnipeg soit en une première fois. Agréé.

Proposé par le Cens. Sinical secondé par le Cens. Sinical que le chef de police soit autorisé à faire enlever la neige des trottoirs partout où il le jugera convenable. Agréé.

Proposé par le Cens. Sinical secondé par le Cens. Sinical que la lettre de Mr Hargraves nommant M. Léz. Gagné chef de police, comme inspecteur des travaux du Canal Rue Dumoulin soit filié. Agréé.

Proposé par le Cens. Sinical secondé par le Cens. Sinical que Dr. Légaré Gagné soit nommé inspecteur des mauvaises herbes. Agréé.

Proposé par le Cens. Sinical secondé par le Cens. Sinical que l'autorisation soit donnée à Mons.

J.B. Léclerc de poser un drain dans la rue Dumoulin pour égouter sa propriété - lot 709 sub. 76 - dans le Canal d'égout de la dite rue, à condition que ce drain soit fait sous la surveillance et la direction des autorités municipales tant pour la partie qui se trouvera dans la rue que pour celle qui se trouvera sur le lot du dit Mr. Léclerc et aussi pour ce qui regarde les

le Comptoir de la maison avec
le dit drain. Agréé.
Proposé par le Caus. Surement secondé
par le Caus. La voie que la séance
se tient. Et la séance est levée.

Phi. Bertrand

sec. Séminaire

O
Confirme'

Phi.
Bertrand
Maire

Procès verbal de la sécession sa-
crale du 18^e Conseil de la Ville de
St Boniface tenué lundi le
nouvel an jour d'Avril 1900

Présents :

Son Honorabilité le Maire Bertrand
et Messrs. les Conseillers Bleau, Simé-
on, Villeneuve, Gagnier, Lassonde et
Robert J.

Le procès verbal de la dernière s.
sacrale est lu et Confirme'.

Lecture des pétitions et autres
demands :
Joseph Ray demandant un pont

A. N. Dr. Cutcher et autres demandant
un trottoir sur les rues La
Pêche, La Vieillante, Acadia et
Montcalme.

J. B. Lidere demandant un trottoir

de bronze pris de la goutte au face de
son épouse une Souriaule.

E. M. Ward Secrétaire du Bureau
Provincial d'Hygiène, atteste l'attribution
du Conseil sur l'importance
de la vaccination.

A. W. Stone, Prefet de North Norfolk
transmettant Copie d'une petition
au Département de l'Instruction
demandant que les institutrices
d'Ontario soient autorisées à ensei-
gner dans Manitoba pour un
an en vertu de leurs Certificats d'ou-
tarie.

Son Honorabilité le Lieutenant
Gouverneur J.C. Patterson, letter
circulaire concernant The Cana-
dian Patriotic Fund Association.
Presenté à l'état de la caisse
du 27 Mars au 9 Avril 1900.

Presente les Comptes suivants :
Tribune Publishing Co \$5.15

A. Lemay 30.00

Jean Allard 1.90

Rôle de paie N° 4 146.95

The Canadian Pacific Ry Co

déjà payé le 28 Mars 112.00

Proposé par le Cours. Bien seconde
par le Cours suivant que l'état de
Caisse du Trésorier et les lettres
du Lieutenant Gouverneur et de
Mr A.W. Stone soient filés.
agréé.

Proposé par le Cours. Secundo Secundo
par le Cours. Pellecier que les
requêtes de Mr. Roy, A. N.

27/6
6/6/62

Dr' Cuthbert n'autes et J.B. Lecture
soient renvoyés au Comité des
Travaux Publics. Agréé
Proposé par le Cons. Belletier secondé
par le Cons. Lamontagne que la
lettre de Dr' Wood soit référée au
Comité de Santé. Agréé
Proposé par le Cons. Bleau secondé
par le Cons. Hebert que le
Compte de M. Léonard ~~\$35⁰⁰~~ et
celui de Jean Triccas ~~\$130⁰⁰~~ soient
accepté et payés. Agréé
Proposé par le Cons. Belletier secondé
par le Cons. Lamontagne que le Compte
de The Quebec Publishing be soit
renvoyé au Comité des Finances
Agréé.

Proposé par le Cons. Siméon secondé
par le Cons. Lamontagne que le Compte
de la Canadian Pacific Railway
\$0 pour ~~\$117⁰⁰~~ soit accepté, et
que le paiement qui en a déjà été
fait par chèque # 368 soit certifié
Agréé.

Proposé par le Cons. ~~Jacquier~~ secondé par
le Cons. Belletier que deux
copies du rapport des auditeurs soient
imprimées et distribuées suivant la
loi. Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau secondé par
le Cons. Hebert que le Cons. Siméon
soit élu propriétaire pour les
trois mois finissant le 30 Juin
prochain. Agréé
Proposé par le Cons. Belletier secondé
par le Cons. Siméon que le règlement

63 700 53
Janv 11 1958

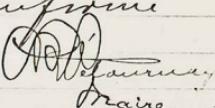
N° 169 subira sa première he-
ure. Agrée.

Proposé par le Cens. Sénecal secondé
par le Cens. Lamontagne que le rôle
de paie N° 4 - # 146. 95 - soit ac-
cepté et payé. Agrée.

Proposé par le Cens. Sénecal secondé
par le Cens. Belanger que la règle
ment N° 168 concernant les
égaux soit lu une seconde fois.
Agrée.

Le Conseil se forme en Comité
général sous la présidence du Con-
seiller Sénecal et après avoir siégé
quelque temps le Comité rapporte
propre et demande à siéger de
nouveau. Ce qui est accepté.
Et la séance se termine.

Mme Bertrand
Sec. Trésorier

Confimé

Mme Bertrand
Maire

274.

Procès verbal de la huitième
séance du 18^e Conseil de la Ville
de St Boniface tenue lundi le
73 avril 1900.

Présents : Monsieur le Maire
Béauvois au fauteuil et Messrs.
les Conseillers Lamontagne, Turcotte
Lavoie, Gauvin, Tellier, Léonard
et Bleha.

Le procès verbal de la dernière séan-
ce est lu et confirmé.

Le tracé des communications
suivantes :

L'Hon. Juge Dubuc demandant si le
Conseil a pris en considération la
question posée par lui concernant Con-
cernant sa clôture, dont les bro-
ches ont été arrachées des pieux
par ordre du Maire.

Maurice Parent offrant de tapiser
la salle du conseil pour \$10⁰⁰ et
de peindre l'intérieur de l'Ho-
tel de Ville pour \$80.⁰⁰ moins la
Comme de la haute tour.

J. A. Prenterquist demandant que le délai
pour rapporter le rôle d'évalua-
tion soit étendu au 1^{er} mai pro-
chain.

Verna Couture & autres demandant
que le règlement des bimais soit
amendé de manière à diminuer
le montant des bimais d'ateliers
de \$100⁰⁰ à \$50.⁰⁰.

Le premier rapport de la Cour
de Police pour 1900 est dépassé car

la table, s'ouvrant du 7^{me} Janvier au 27 avrile et montrant une perte de \$34.⁸⁵ et une dépense de \$14.85.

Sont aussi lues une lettre conjointe des Messrs Brandergast et Proulx bâtarde suggérant une souscription de la Ville à l'occasion des usages d'or de la Socie^t Lamont en reconnaissance du service de charité publique rendu par cette religieuse pendant sa longue convalescence ; et une autre lettre de Messrs. Collin & fils Alf. Léveillé et Guillet ault et Côte demandant que le trottoir en face de leurs magasins soit réparé.

Les Comptes suivants sont présentés M. J. Lee, pour lui-même suivant une estimation progressive des travaux de l'égalité de la rue du moulin \$1618.65 et pour l'inspecteur des travaux d'agencement 45.00

J. H. Hartley, ingénieur,	
services professionnels	100. 00
Eng. Torin	9. 92
Jas. R. Boland	37. 50
P. P. O. allez	7. 00
L. L. Lamondran	7. 05
Li même	16. 50
G. Hudree	\$4.50
C. Marcoux	7. 50
Rig. Gagné	8. 00
Rôle de paie N° 5	67. 15
Lé Caus. Bleau présente le troisième rapport du Comité des Finances	

qui se lit comme suit:

" Votre Comité recommande que les
" exemplaires de The Tribune Publishing
" Co \$5¹⁵ et The Manitoba Free Press
" Co \$5⁰⁰ pour annoncer de demandes
" de commissions pour l'égoût de la
" Rue Dufferin soient acceptés et
" payés. Il recommande aussi
" que l'Hôtel de Ville soit peinture
" à neuf au dehors, à deux Canards,
" et que la salle du Conseil soit ta-
" pissée "

Le Clos. Service présente le cin-
quième rapport du Comité des Tra-
vau x Publics en ces termes :

" " Votre Comité a l'honneur de faire
rapport :

- " 1^e Sur la requête de Dr. J.P. Lefèvre pour
un trottoir en face de son magasin
il recommande que la Ville paie
la moitié du coût d'un nouveau
trottoir portant à la maison pas-
qu'a l'angle extérieure du trottoir
actuel lequel sera fait par
Dr. Lefèvre sous la direction
du Superviseur des Travaux
- " 2^e Sur la requête de Dr. Jos. Roy pour
un pont juste devant le Park
avant plus ample espace.
- " 3^e Sur le trottoir en face du lot
807 soit rentré dans le même
état qu'avait l'incendie de
l'automne dernier à condition que les
intervenants fournissoient le bois né-
cessaire pour la partie qui
excédera au pied de l'arbre.

" 4^e Votre Comité est d'opinion que
" le temps est arrivé de mettre en pratique
" les dispositions de l'acte muni-
" cipiel qui regardent les amé-
" liorations locales et les cotisa-
" tions spéciales ainsi que les dis-
" positions du règlement N° 166
" de cette ville et que dorénavant
" tous les ouvrages du genre de ceux
" mentionnés au dit règlement
" soient faits aux frais des proprié-
" tairies et suivant le dit ré-
" glement ; il recommande en
" conséquence que la requête
" de Mess. Dr Chabot et autres
" pour un trottoir sur les rues
" Leprohon, Le Verneuil - c soit
" accordé à cette condition et
" que les petitionnaires en soient
" notifiés".

Le troisième rapport du Comité
des Finances est adopté sans a-
mendements, et le cinquième
rapport du Comité des Travaux
Publics reste devant le fantôme.

Le Cons. L'œuvre donne avis qu'à
la prochaine séance il prouvera
un règlement pour amender
le règlement N° 166 concernant
les bûchers à l'effet d'imposer
une licence aux charretiers.

Sousposé par le Cons. L'œuvre
secondé par le Cons. D'avis
qu'un Comité composé des quatre
présidents des Comités permanents
et de Son Honneur le Maire
sait

soit formé pour faire la révision de tous les règlements de la Ville qui sont d'un intérêt général.

Agree.

Proposé par le Cours. Bleau secondé par le Cours. L'avoir que le délai pour rapporter le rôle d'évaluation soit établi au 14 Mai prochain. Agree.

Proposé par le Cours. Reçu et secondé par le Cours. L'avoir que les Comptes suivants soient acceptés et payés savoir :

J.P.D. Allaire	7.05
Jas. R. Boland	37.50
Jug. Sorin,	9.92
Jug. Hudon	7.58
Louis Lavoie & fils	7.05
Le minier	6.50
Jug. Gagné	8.00
Bol. de pain N° 5	67.15

Agree et que le Compte de C. Marcoux pour 87.50 soit renvoyé au Cours. A' ds. Joaillier & Publicis. Agree.

Proposé par le Cours. Bleau secondé par le Cours. Gagneron que la suggestion des Messrs Pendergast et Pundhampton soit gracieusement acceptée et qu'il soit en conséquence ce vote voter l'assumption de cinquante dollars à titre des Chariots aux Frères Soeurs de l'Hôpital Général de St Boniface à l'occasion de la célébration des noces d'or de la rev. Soeur Laverdière.

la connaissance des services
publiques rendus par cette religieuse
divorcée depuis un demi siècle
qui exerce son ministère
de charité dans la Ville. Agréé.

Proposé par le Cens. Gauvin se-
condé par le Cens. Lavoie que
le premier rapport de la Cour de
police soit renvoyé au Comité
de Police et Jeu. Agréé.

Proposé par le Cens. Blain secondé
par le Cens. Gauvin que la san-
ction de l'Assemblée pour
récessions à l'Hôtel de Ville
soit acceptée. Agréé.

Proposé par le Cens. Blain secondé
par le Cens. Gauvin que suivant
l'estimation de l'abéguinier de
la Ville une somme de £1618.65
soit payée à M. J. Lee et une
somme de \$4500 à M. J. Zappi
inspecteur à Compte du
Capital de l'église de la rue
Dumoulin, et que le Compte
de Mr J. H. Margreaves pour
services professionnels acc-
montant de cent dollars soit
accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cens. Gauvin se-
condé par le Cens. Blain que
la lettre de Mme Juge Dubuc
soit référée au Comité des Tra-
vailleurs Publics. Agréé.

Proposé par le Cens. Pelletier
secondé par le Cens. Turcotte
que le règlement N° 169 pour

assurer la condition sanitaire des
édifices soit maintenant une
deuxième fois, agréé.
Et la séance est levée

Thi. Bertrand
sec. trésorier

Ceufourne'
De Courmay
Braire

Procès verbal de la neuvième sé-
ance du 18^e Conseil de la Ville
de Saint-Boniface tenue lundi
le quatorzeième jour de Mai
n.d. 1906.

Présents: M. Danner et Main
et Messieurs les Councillors Gu-
rine, Peltier, Léveillé, Thérien
et Hibert.

Il n'est pas procédé aux affaires
mais la séance est adjournée
à mercredi le seize mai

Thi. Bertrand
sec. trésorier

Ceufourne'
De Courmay
Braire

Procès verbal de la 3^e séance
écartée ajournée du 18^e Courant
de la Ville de St Boniface
étant un ajournement de la
rentrée séance régulière
tenue le seizième jour de
Mai 1908.

Présents : San Hammur la Draine
Bécharday et Jautouil et
Mesmeurs le Curé
Laurin Hébert, Lassonde, Léonard
Jel Peltier.

Le procès-verbal des deux der-
nières séances est lu et approuvé.

Lecture est ensuite faite des
communications suivantes :

Musson & Allard avocats, sug-
gerant de faire des demandes
pour faire autoriser par la Ville
à accorder des \$35,000.00 d'aide à la
Manitoba and South Eastern Rail-
way Company

Louis Laverdiere et cinq autres
charpentiers demandant qu'un bâti-
ment soit imposé aux charpentiers dans
la Ville.

Jules Culliton demandant que la
Stradeuse au coin des rues Laffebre
et Fiset soit renommée.

Roland Dupuis pharmacien, offrant
de vendre à la Ville l'antitoxine
de Pasteur dans à \$1.50 la bulle.

Henri Corbeil demandant à quel-
les conditions la Ville vendra un

les lots 1137, 1138 & 1139 R.C. dn.
peau 76.

Jens Carture offrant \$80. ⁰⁰
pour le lot 1141 R.C. dn. plan
76.

Mon Valin offrant ses services
comme homme d. police per-
manent

Le secrétaire finance somme
mis état de la caisse du 10 avril
au 14 mai; aussi un état
du Comt de l'ignt de la rue
d'Amidur

Présente les Comptes suivants:

J. Parent	\$102.75
P. Hinault	50
Gribault - bate'	4.55
F. Lemay	126.23
Bembi est Coe	14.25
Les mmes	64.00
North West Review	9.00
P. D. Riordan & Co	1.35

Le Com. Sinical présente le sixième
rapport du Comité des Finances
Publiques en ces termes:

" Votre Comité a l'honneur de faire
un rapport comme suit sur les su-
jets qui lui ont été référés savoir:
" 1^o Sur la demande de Mr. Roy
pour un pont visavis de sa
maison: que le fasse en face
de sa maison soit Comble;
" que le niveau en soit changé
de manière à envoyer l'eau
à l'ouest jusqu'à la rue des
Mauroux et qu'un culvert

" soit fait à cet endroit à travers l'a-
vance Pavement pour donner
au cours à l'eau dans la direction
Nord, la terre provenant de
l'excavation devant être empilée
à remplir la Cuve pratiquée dans
la rue par l'eau près de chez
M. Ruy.

2. Je. 1. Camp le de M. Belophar
Marcoux pour lavage de sable
17.50 soit accepté et payé.
3. Sur la lettre du Juge délivre
demandant que le Conseil en-
tende faire au sujet de sa clo-
ture dont le fil de fer a été en-
levé par ordre du Maire voté
Comité est d'opinione que le
Conseil n'a aucune action à
prendre dans la matière avant
que trans. le Juge au Journal
une demande plus expiante
et qu'il soit informé en con-
seil.

Et sur sa propre initiative
Notre Comité recommande
en outre que des travaux suivants
soient faits :

1. Un trottoir mené en madrier de
pou de 4 pieds de largeur, sur
le Côté Sud de la rue St Joseph
lui depuis la rue St Joseph
jusqu'à l'Hotel de Ville environ
370 pieds.

2. Un trottoir mené en madrier
de pou 4 pieds de largeur, sur
le Côté Ouest de la rue St Joseph

" de l'avenue Provancher à la rue
 " Dumoulin, 264 pieds
 " 3^e Un trottoir neuf en madrier
 " de pin, 4 pieds de largeur, sur
 " le Côteau Nord de la rue Notre-Dame
 " depuis l'avenue Tache-Josquin
 " la rue St Joseph environ 660 pieds
 " Ces trois trottoirs devant être faits
 " sous le règlement N° 164
 " Voter l'autorité recommande
 " aussi qu'il soit maintenu
 " fait droit à la demande fait
 " l'an dernier par les résidents
 " de cette partie du quartier N° 4
 " Comme dans le cas de Provancher
 " pour un pont public dans
 " cette localité, savoir à l'Envoi-
 " gement des avenus Tache et Ma-
 " gne, et qu'il a été écrit le président
 " de ce Comité soit autorisé à
 " demander des commissions
 " pour cet ouvrage qui sera payé
 " à même les fonds généraux de
 " la Ville attendu qu'il ne tombe
 " pas sous l'opération du déci-
 " glément N° 164
 " Aussi que le traverser de l'a-
 " venue Provancher en face du
 " magasin de Guibault et Côte
 " soit refait à neuf."

Le Cons. Secrétaire présente
 le quatrième rapport du Comité
 des Finances dont suit la tenue:
 " Voter Comité à l'honneur de re-
 " commandes
 " 1^e Des règlements soit passés pour

" autoriser l'émission de billets
 " billets pour un montant suf-
 " fisant pour solder le cours de
 " l'égal d'importance fait sur
 " la Rue Dufferin
 " 2^e Que de nouvelles chaises soient
 " achetées pour la salle du Conseil
 " pour un prix ne dépassant
 " pas quinze piastres.
 " 3^e Qu'une vente par encan
 " des lots acquis par la Ville pour
 " taxes soit annoncée dans le
 " Free Press de Winnipeg et le
 " Manitoba et le Balif ait faire
 " Mardi le 12 de Juin prochain à
 " deux heures p.m. aux salles d'en-
 " can de M. Cannay à Winnipeg
 " et que cette vente soit confiée à
 " d'heureux Cannay
 " 4^e Que le délai pour rapporter
 " le rôle d'évaluation soit étendu
 " au 25 mai courant et que la
 " Caisse de Rivière soit fixée
 " à lundi le 18 Juin prochain
 " au lieu et à l'heure ordinaires
 " des séances du Conseil"
 Proposé par le Cols. Seignot secou-
 " di par le Cols. Pellegrin que les
 " cinquième et sixième rapports
 " du Comité des Travaux Publics
 " soient adoptés.
 Proposé en amendement par le
 " Cols. Gauvin secondé par le
 " Cols. Habert que les dits deux
 " rapports soient annulés de
 manière que les portoirs qui

qui y sont mentionnés comme devant être faits sous le règlement N° 164, soient faits à même les fonds généraux de la Ville.

Volonté en faveur de l'amendement des Cons. Gauvin et Stéph. Cauché, les Cons. Savoie, Sérical et Peltier.

L'amendement est déclaré perdu et la motion principale est adoptée sur la même division.

Proposé par le Cons. Savoie secondé par le Cons. Sérical que le quatrième rapport du Comité des finances soit adopté.

Proposé en amendement par le Cons. Gauvin secondé par le Cons. Stéph. Il est fait que ce rapport ne soit adopté qu'après avoir été amendé de manière que la vente des lots de la Ville soit faite par le Secrétaire Trésorier à l'Hôtel Ville non à Winnipeg par le Cons. Conway. Cet amendement est approuvé par le vote suivant :

Pour : les Cons. Gauvin Stéph. et Peltier.

Contre : les Cons. Sérical et Savoie.

Le rapport est en conséquence déclaré adopté tel qu'amendé.

Proposé par le Cons. Savoie secondé par le Cons. Sérical que la lettre de Mess. Munson et alent reste devant le fantomil jusqu'à la prochaine séance, et qu'un comité

Proposé par moteur du secondement et de Son Honorabilité le Maire soit nommée dans le but de s'acheminer avec les autorités de Winnipeg à ce sujet. Agréé.

~~X~~ Proposé par le Cens. Tenu à la seconde par le Cens. Lassonde que le rôle de paix N° 6 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cens. Pelletier secondé par le Cens. Léveillé que le chef de police soit autorisé à se procurer 100 médailles de chiens. Agréé.

Proposé par le Cens. Laouie secondé par le Cens. Hebert que le règlement N° 171 amendant le règlement N° 124 concernant les licences soit maintenu intratitul et en une première fois. Agréé.

Proposé par le Cens. Lassonde secondé par le Cens. Hebert que les règles du Conseil soient suspendues et que le dit règlement N° 171 passe sa deuxième lecture. Le Cens. Lassonde objecte à la suspension des règles et la motion en reste là.

Proposé par le Cens. Léveillé secondé par le Cens. Hebert que les Camps des Compagnies de Guillaumet & Côte #4, 25 et A. Lemay #126, 73 - soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le Cens. Léveillé

s'ouvre par le Cens. L'avoir que le trottoir de la rue St-Joseph, côté ouest, de la rue Bertrand jusqu'à la rue Messager, soit préparé, et que le suivi年度 des travaux soit autorisé à faire nettoyer les différentes rues de la Ville. Agréé
Proposé par le Cens. Pelleurie seconde par le Cens. Savoie que le Président du Comité des Travaux Publics assiste du Suivi年度 des Travaux soit prié de s'occuper de la question d'un quai au portail au pied de la Côte rue Dumoulin, et le faire rapport à la prochaine séance sur le fait probable d'un tel ouvrage. Agréé.

Proposé par le Cens. Gauvin secondé par le Cens. Hibert que le Compte de Mrs. Parent \$102.75 soit accepté et payé. Et que les Comptes de Péribé & Cie, North West Receiver et R.-D. Richardson qd il soient réglés au Comité des Finances. Agréé. —

Proposé par le Cens. Savoie secondé par le Cens. Siméon qui l'état de caisse de Trésorier soit tenu. Agréé.

Proposé par le Cens. Pelleurie secondé par le Cens. Renaud L'avoir que le Compte de Pierre Renaud, \$50 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cens. Pelleurie Siméon secondé par le

628

le Caus. Pellecier que la demande
de M. Collignon soit accordée et
qu'une traversée nouvelle soit
faite au Cain des rues L'apleure
et Lissat. Agréé.

Proposé par le Caus. Gauvin se
secondé par le Caus. Lavoie que
la lettre de Mme Valérie sorte
devant le jardennel et que celles
de Messrs Henri Corbeil et Jean
Couture soient renvoyées au
Comité des Finances. Agréé.

Proposé par le Caus. Lavoie se
secondé par le Caus. Pellecier
que une plainte, ayant été faite
par les autorités de l'Ecole
Industrielle à propos d'advers
enfants qui troublerent venir
du terrain des débats de la Ville,
le Médecin officier de Sainte-
soit prié de s'occuper de
la chose et de faire rapport
au Conseil. Agréé.

Proposé par le Caus. Seinecal
secondé par le Caus. Lavoie que
le règlement N° 172 pour favoriser
un paiement en court d'un
droit sur la puce Dommelot
au magasin d'une taxe spéciale
et d'une commission de dében-
tures soit maintenu au
même pourcentage. Agréé.

Proposé par le Caus. Seinecal
secondé par le Caus. Lavoie que
le Conseil se forme en Comité
Général pour continuer l'étude

du règlement N° 168 concernant
les agents agric.

Le Maire quitte le Jardinière et le
Conseil siège au Comité général
sous la présidence du Cens. Le-
necol. Le Comité se lève et
le Cens. Léoncol fait rapport
que le dit règlement N° 168 a été
adopté sans amendement.
Ce rapport est adopté et le dit
règlement N° 168 subit sa troi-
sième lecture et passe sous
son titre.

Proposé par le Cens. Léoncol et
secondé par le Cens. Lavoie
que la séance se lève.

Et la séance est levée.

Theo. Bourassa
sec. séminaire

D'aufranc
M. Gauthier
Maire

Precis Verbal de la dernière séan
ce du 18^e Conseil de la Ville de
Saint-Boniface tenue hier
le 78^e Jour d'Octobre A.D. 1900.

Présents : Son Honour le Maire
Bégin-Ray au fantail de bras.
les Conseillers Pelleter, Léveillé
Lavoie, Gauvin et Bleau

Le précis verbal de la dernière
séance est lu et confirmé.

La les Communiqués suivants :
Joseph Bernier secrétaire de
la Société St Jean-Baptiste de
St Boniface présente le conseil
de voter \$100.00 pour aider à l'or-
ganisation de la prochaine Fête
de la St Jean-Baptiste qui aura
pour but principal la Col-
misation de la province.

Leg. Gagné, Chef de police, demandant un assistant.

J. H. Hargreaves, ingénieur de la
ville, autorisant le paiement à
M. J. Lee d'une somme de \$240.
sur la balance de \$785.65 qui
lui revient encore sur son
Comptoir de l'école de la rue
Dufferin.

J. B. Joyal demandant à être nom-
mé concierge pour la vente
des lots de la ville le 12 juillet
prochain.

Frs. J. Holland & C° agent d'as-
surance, cette circulaire faisant valoir les avantages des

des Cautionnements des officiers
publics au moyen de polices
de Campagnes de garantie.

D. J. H. O. Landest, officier
de Santé, rapport sur le cas du
terrain des diebets qui lui a été
signalé à la dernière séance
et sur l'état sanitaire de la
Ville en général.

Présenté les Comptes suivants:

John Leslie	—	\$14.70
Jean Vallée		2.40

J. A. Prendergast - Evol. ap 1 as. 00	
Rôle de Paie N° 7	73.75

Le Cons. Municipal fait rapport
qu'il a reçu une commission
pour le Creusement d'un puits à
Nawood et qu'il espère par avoir
d'autre d'ici à quelques jours.

Le Cons. Gauvin présente le
premier rapport du Comité
de police. Il fut agréé.

" Votre Comité a l'honneur de
" faire rapport qu'il a examiné
" le 3^e rapport de la Cour de
" Police pour l'année 1849 et le
" premier rapport de la 1^{re} Cour
" pour l'année 1900 et il en
" recommande l'adoption.
" Il recommande aussi qu'une
" somme de \$30. soit votée
" pour acheter un costume au
" chef de police."

Ce rapport est adopté -
Proposé par le Cons. Municipal se-
condé par le Cons. Pellegrin que

suivant la recouvrement et obtenu
à l'ingénieur une somme
de \$ 240.⁰⁰ soit payé à Mr.
W. J. Lee à Compte de son Can-
tal. Agréé.

Proposé par le Cens. Pelleter se-
condé par le Cens. Gauvin que le rapport
de l'affaire de santé
soit filé. Agréé.

Proposé par le Cens. Gleean secondé
par le Cens. Gauvin que le Compte
de John Létell soit accepté et payé,
qu'un a compte de \$ 50.⁰⁰ soit
payé à Mr. J. a. Preud'homme sur
son salaire d'évolueur, et
que les communications de
Frs. J. Holland & Co et Joseph Ber-
nard soient référencés au Comptoir
des Finances et que celle de Mr
Joly soit filée. Agréé.

Proposé par le Cens. Gauvin se-
condé par le Cens. Lassonde que le
rôle de paie N° 7 au montant
de \$ 3.85 soit accepté et payé.
Agréé.

Proposé par le Cens. Gleean secondé
par le Cens. Gauvin que le Main-
et le Secrétaire Trésorier soient au-
torisés à signer un billet promis-
soire de \$ 100.⁰⁰ et accepté à
cinq par cent en faveur de la Ban-
que d' Hochelaga et à ses comptes le
dit billet pour recouvrement tem-
poranément les frais du causal d'e-
soint n'ayant pas construit une
Dumontie en attendant que des

d'ibentures soient émises pour couvrir cette dépense suivant l'article 538 de l'acte Municipal.

Agréé.

Proposé par le Cens. Bleau secondé par le Cens. Gauvin que le Secrétaire Financier reçoive instruction de préparer et de transmettre à son Honneur le Maire pour authentication une liste de tous et de tous les terrains dans la Ville sujets à être vendus pour taxe et d'annoncer une vente de tel terrains pour lundi le 30 de juillet prochain à dix heures du matin et que son Honneur le Maire et en son absence tout autre membre de ce Conseil soit autorisé à encherir dans chaque cas s'il n'y a pas d'encherisseur jusqu'au montant des aménages de taxes dues à la Ville et des frais. Agréé.

Proposé par le Cens. Gauvin secondé par le Cens. Lavoie que le Compte de M^r Vallée soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cens. Lavoie secondé par le Cens. Sérical que la Ville demande à la Législature d'amender l'acte Municipal dans la forme de la clause ci-après citée de manière à l'autoriser d'accorder de l'aide pour la construction d'un pont sur la Rivière Range, suivant :

The Council of the Town of St Boniface
 shall have power by bylaw
 before of said town in the man-
 ner provided for in the Municipal
 Act and amendment thereto to
 make authority the raising of a
 loan of an amount not ex-
 ceeding thirty five thousand
 dollars and the issuing of
 debentures of said Town therefor
 for the purpose of aiding the Man-
 itoba and South Eastern Railway
 Company or the Canadian
 Northern Railway Company
 or any other Company to
 construct a combined railway
 and traffic bridge across the
 Red River between the said Town
 of St Boniface and the City of Mu-
 nipeg as a consideration for
 such aid to said railway Com-
 pany so aided and said bylaw
 may provide for the performance
 of the terms agreed upon between
 said Town and said Company
 so aided, and said Town shall
 have the powers above pro-
 vided for". Agreed.

Proposé par le Cons. Lavoie
 secondé par le Cons. Lemire qui se
 soit demandé au Conseil de la
 cité de Winnipeg dans quelle
 mesure la Corporation de cette
 cité aurait droit à assister la
 Ville de St Boniface dans le cas
 où cette dernière déciderait soi-

29/6

de Construire un pont libre au
Kafci sur la Rivière Rouge entre
les deux Municipalités ou d'ac-
crocher un bonnes à celle Com-
mune qui voudrait entreprendre
celle Construction. Agréé.

Proposé par le Cons. Général secou-
de par le Cons. Pelleches que la
demande du chef de Police pour
un assistant soit renouvelée aux
deux Comités des Troubles
Publics et de Police et faire
conjointement. Agréé.

Proposé par le Cons. Pelleches se-
coulé par le Cons. Général que
le règlement N° 169 point
assure la condition sanitaire
des édifices soit la une deusie-
me fois. Agréé.

La Chancellerie forme un Comité
général pour étudier le dit rgle-
ment et après avoir siégé quelque
temps rapport fait et demandé
de la permission de siéger de
nouveau.

Et la réunion est levée sans pos-
ition du Cons. Pelleches secoulé par le Cons. Général

M. P. G. P. G.
M. Courmayeur sic. Trésorier
Maire

6707

Procès verbal de la douzième
Séance sur l'8^e Compte de
la Ville de Saint-Boniface
tenu lundi le onzième jour
de Juin A.D. 1908

Présents : Son Honoré le Maire
Betonvray au Fauteuil,
et Messrs. les Conseillers Bleau,
Gauvin, Lannoutagne et Pellerin.

Le procès verbal de la dernière sé-
ance est lu et confirmé.

Su avis de la Banque à St. Boniface
annonçant l'échéance le 11^e
Juin courant des billets de la Ville
pour \$7000.00 avec intérêt.

Présente les Comptes suivants :
Manitoba Free Press \$18.80
Guilbault & Côte 10.65

J.P.O. Allard 12.40

A. Lemay 117.75

Rôle de pain N° 7 88.15

Le Cons. Bleau présente le cinqui-
ème rapport du Comité des Finances
en ces termes :

Toute Comité a l'honneur de décliner
de que les Comptes suivants qui lui
ont été référés pour l'examen soient
acceptés et payés, savoir :

Bonbé & fils ✓ \$64.00

Les mêmes ✓ 14.25

North West Review ✓ 9.00

R.H. Richardson & Co ✓ 135

Il recommande aussi que le Secrétaire
Trésorier soit prié de renouveler son

Cautininement au moyen d'une police d'assurance de garantie qu'il sera tenu de procurer à la Ville à ses propres frais au montant de \$ 3000.00

Signe : J.A. Bleau.
Président

Le Comité Travaux présente le septième rapport du Comité des Travaux Publics qui se fait comme suit :

Votre Comité a l'honneur de déclamer que les travaux suivants soient faits :

- 1^o Un trottoir de deux mètres de largeur, à partir de la rue Archibald à la station de la Banche d'Emerson du chemin de fer du Pacifique.
- 2^o Une traverse au coin des rues Archibald & Taché.
- 3^o Une traverse au coin des rues messager & Taché.
- 4^o Réparer le pont sur la coulée près de l'Hôpital, avenue Taché.
- 5^o Réparer la plate forme en face de l'Hotel de Ville.
- 6^o Refaire la traverse à la jonction du chemin Ste Marie avec l'avenue Taché.
- 7^o Réparer le trottoir côté sud-Est du chemin Ste Marie, depuis l'hôpital jusqu'à la rue Marion.
- 8^o Réparer le trottoir sur l'avenue Taché depuis l'Hôpital jusqu'à la rue Marion.
- 9^o Réparer le trottoir côté Nord Avenue Taché, de la rue Notre Dame à la rue Lavardin.
- 10^o Ouvrir et mettre passable la rue Krole,

(20)

de l'avenue Taché à la rue St Joseph.

Tous ces différents travaux devraient se faire à même la taxe ordinaire de la Ville. —

Votre Comité recommande aussi que le trottoir sur le côté sud de la rue du Collège jusqu'à la rue

Lavirandière depuis la rue du Collège, jusqu'à la rue St Joseph soit payé réparé à neuf et que le coûte soit payé par une taxe spéciale, suivant le règlement no. 164. —

Que les travaux d'amélioration locale qui suivent soient amorcés suivant la loi, savoir :

Sur l'initiative de la Ville :

Un trottoir neuf en madrier de pin, 4 pieds de largeur, sur le côté nord de la rue Horace, depuis l'avenue Taché jusqu'à la rue St Joseph, environ 660 pieds. Coût approximatif : \$ 230. ⁰⁰

Un trottoir neuf en madrier de pin, 4 pieds de largeur, sur le côté sud de la rue Humoulin, depuis la rue St Joseph jusqu'à l'Hôtel de Ville, environ 370 pieds. Coût \$ 130. ⁰⁰

Un trottoir neuf en madrier de pin, 4 pieds de largeur, sur le côté ouest de la rue St Joseph, de l'avenue Provancher à la rue Humoulin, 264 pieds. Coût \$ 95. ⁰⁰

Un trottoir neuf en madrier de pin, 4 pieds de largeur, sur le côté sud de la rue Lavirandière, depuis la rue



du Collège jusqu'à la rue St Joseph.
720 pieds. Coût \$1105.00.

C'est sur pétition de MM. McLennan et autres :

Un trottoir de madrier de fin de 4 pieds de largeur sur le côté ouest de la rue Laffiche, depuis l'avenue Provencher jusqu'à la rue Larivandier, sur le côté sud de la rue Larivandier, depuis la rue Laffiche jusqu'à la rue Archibald, sur le côté ouest de la rue Archibald, depuis la rue Larivandier jusqu'à la rue Mission, et se continuant ^{à empiéter temporairement sur la rue Mission} sur le côté Est de la rue Montcalm jusqu'à la limite Nord de la Ville, environ 3160 pieds. — Coût approximatif: \$1105.00 —

Que la commission de G. H. Maxwell pour creusement d'un puits artésien au coin de la rue Marion et de l'avenue Gaëtan soit acceptée et que l'ouvrage soit commencé sans retard. —

6 Juin 1900

Signé : J. Léveillé
Président

J. Léveillé
Président

(100)

Le Cons. Gauvin présente le deux
un rapport du Comité de Police
et deux autres sur la tenue
Votre Comité a l'honneur de faire rep-
port qu'il s'est réuni conformément
avec le Comité des Finances travaux
Publics pour s'occuper de la demande
faite par le chef de police d'un assistant
pour l'aider dans l'accomplissement
de ses différentes charges, mais ce
Monsieur ayant retiré sa demande
et les Comités conjoints étant d'accord,
il a été décidé qu'il n'était pas oppor-
tun de faire cet engagement pour le
présent.

Sig. Alain
Président

les trois rapports sont adoptés sans
amendement.

L'avis de la Banque d'Halifax
et le compte de la Manitoba Free
Press Co. sont envoyés au
Comité des Finances
Proposé par le Cons. Pelleterier secondé
par le Cons. Gauvin que les Compt.
suivants soient acceptés et payés
Guibault & Cie \checkmark \$10.15
J.P. & Allaire \checkmark 17 "
A. Lemay \checkmark 117.7

Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin
secondé par le Cons. Pelleterier que
le rôle de poste N° 7 \$88.15 soit
accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cens. Blan secondé par le Cens. Lavoie que le Conseil siège Cour de Cassation de Rivière le 9 juillet prochain à sa séance régulière pour recevoir et confirmer s'il y a lieu la cotisation spéciale faite par l'assemblée de la Ville pour remettre le court au conseil d'juger de la rue Dumontier, et qu'amenu soit donné à chacun des propriétaires intérêts. Accepté.

Proposé par le Cens. Pichot secondé par le Cens. Lavoie que le Conseil s'ajourne à lundi le 18 juillet pour la transaction des affaires en cours, et après la séance de la Cour de Rivière. Accepté.

Et la séance est levée

Théo. Dorval
sec. Pres.

~~Confirme~~
Rivière
~~enfin vaincu~~

Procès verbal de la 13^e séance
au 18^e Conseil de la Ville de
Saint-Boniface tenu le vendredi
le 18^e Juin 1905 étant
un samedi suivi de la séance
régulière du 18^e Juin du même
mois.

Présents : Son Honour le
Maire Retrouvay au fantail,
et Messrs. les Conseillers Beloeil,
Gamelin, L'Amantagne, Turcotte,
Léveillé, Lavoie et Peltier

Lu une lettre de Mr. Jos. Bernier
secrétaire de la Société St-Jean-
Baptiste demandant de faire
certains travaux sur la rue
des Meuniers et sur la rue en
arrière du Collège.

Aussi une soumission de
William Hall offrant de net-
toyer la rue Horne entre le
mste Joseph et l'as en me-
tache pour \$75⁰⁰
Proposé par le Cens. Léveillé
secondé par le Cens. Peltier que
la soumission de Mr. Hall
soit acceptée. Agréé.

Proposé par le Cens. Léveillé secondé
par le Cens. Lavoie que la de-
mande de Mr. Bernier pour la
société St-Jean-Baptiste soit
accordée. Agréé.

Proposé par le Cens. Léveillé secon-
dé par le Cens. Lavoie que le

chef de police soit autorisé à dépenser pour l'éclairage de l'Hôtel de Ville le 25 courant une somme ne dépassant pas dix dollars. Agréé.

Proposé par le Cours Lavoie seconde par le Cours Flechier qu'une somme de cinquante piastres soit votée à la Société de Jeux. Daphné suivant sa demande du 7^e mai devient Agréé.

Proposé par le Cours Lavoie secondé par le Cours Sénéchal que la séance se tienne le 1^{er} juillet.

Et la séance est levée

Ph. Bertrand
sec. trésorier

Confisqué
R. Pichonney
Maire

Procès verbal de la 14^e séance régulière du 18^e conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le vingt-deuxième jour de juillet A.D. 1900.

Présents: Son Honour le Maire R. Pichonney au fauteuil et assissons les Conseillers Bleau, Gagnon, Kebet, Laramée, Lavoie, Sénecal et Perron.

Les minutes des deux dernières

seances sont tenues et conférées apres que le Conseil se forme en Cour de révision spéciale pour réviser la cotisation spéciale pour couvrir le coût de l'égoût rue Dumoulin. Le Rec. Gabriel Cloutier comme représentant de la Corporation Archiépiscopale Catholique Romaine de St Boniface, ainsi que Mess. François Jean et M. H.D. Lambert Compagnais sont pour demander certaines explications qui leur sont fournies. Le D' Lambert se plaint de ce que l'égoût ne s'est pas arrêté à la ligne ouest de la rue St Joseph mais a été continué jusqu'à celle de la rue avec deux gravières (cataches basines) sur la ligne Est de la rue occasionnant ainsi des frais additionnels qui n'apparaissent pas dans le montant total de \$ 2703.00. La Cour s'apprête ensuite à la prochaine séance du 23 juillet courant pour renoncer à sa décision sur la dite plainte.

Le Conseil siège ensuite une Cour de révision de rôle d'évaluation de 1900, laquelle Cour est aussi adjointe au 23 Commiss. à 8 heures du soir pour décider les différentes plaintes.

Le Conseil reprend alors la Cour ordinaire de ses délibé-

sations

Lecture est faite d'un lettré de Mess. Canture frères demandant la permission de prendre le bœuf à bague que cantiné le Jossé a - voisinait leur taudis.

Aussi d'un rapport du Secrétaire Trésorier concernant la vente par encan des lots de la Ville en 12 Juin dernier.

Prestation des Comptes suivants :

Mr. J. C. Smith	→	87.75
A. Lemay	→	124.62
A. Lemire	→	149.75
Wm. Hall	→	25.00
J. B. Leclerc	→	10.00
Guibault Bate'	→	15.45
Mr. Cinq Mars	→	9.91
J. Parket	→	95
Rôle de paie N° 8	→	136.60
Rôle de paie N° 9	→	25.00

J. H. Maxwell (puits) → 167.50
 lesquels sont tous acceptés avec
 ordre de les payer, à l'exception
 du rôle de paie N° 9 qui est ren-
 voyé au Comité de Police & Jeu, et
 du compte à J. H. Maxwell
 qui est rattaché au Comité des Tra-
 nsaux publics. La lettre de Canture
 proposée par le Cons. Bleau reçue
 di par le Cons. Lébel que le
 Maire et le Secrétaire Trésorier soient
 autorisés à signer un billet for-
 missaire à quatre mois en faveur
 de la Banque d'Hadoulaga pour
 sept mille piastres avec intérêt

Tribunaux et Comités de la ville de St. Pierre et St. Paul

J. B. L.

à 5% en renouvellement de
celui qui est échu depuis le
18 juillet dernier. Agacé.

Proposé par le Cens. Pelletier
secondé par le Cens. Lacombe
que la séance se lève.
Et la séance est levée.

Gouverneur

M. Bégin
Maire

M. Pétard
sec. Trésorier

Procès verbal de la 10^e séance du
18 Conseil de la Ville de St Boniface
tenue lundi le 23^e juillet 1900
Présents: Mons. Horneau le Maire Béginay
au Pautel et messrs les Conseillers Lamontagne, Pelletier, Gauvin, & Bleau. Le procès-
verbal de la dernière séance est lu et
confimé. Ensuite les communications
suivantes sont lues: J.H.S.

J.H. Hargreaves transmettant le plan géné-
ral des égois de la Ville qu'il a été
chargé de préparer et demandant certaines
explications sur ce travail.

Le même, mémorandum répondu aux ob-
jections faites par certains propriétaires à
la cotisation spéciale faite pour renou-
veler le coût de l'égoit de la rue Klinow-
tchin.

J.B. Côté offrant d'acheter pour 300 dollars
le lot de 90 x 132 pieds que la ville possè-
de sur l'Avenue Norvache.

J.B. Joyal, demandant d'être chargé comme
encaisseur de la vente des terrains pour
avrages de taxes.

R. Goulet fr^s inspecteur d'écoles transmettant un état de la part des taxes scolaires que la ville devra payer pour l'approvisionnement scolaire de St Isidore présente les comptes suivants :

Coutures frères	\$ 40.25
J.P.O Allaire	7.40
Béubé & fils	15.00
Les minnes	9.00
Les minnes	37.25
Jean Bros	17.75
Rôle de paix no 10	✓ 86.35

Proposé par le Cons. Bleau secondé par le Cons. Gauvin, que la demande de mons. Joyal ne soit pas acceptée.

Que la lettre de mons. Goulet soit référée au Comité des Finances et que celle de mons. Goulet soit filée avec instruction au Secrétaire-Trésorier de prélever le montant demandé, savoir \$ 188.00 : Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier, secondé par le Cons. Lavoie, que la demande de l'ingénieur Bargrave soit filée et que les propriétaires ~~intérêts~~ soient astiqués. ~~L'avant à en prendre connaissance.~~ ainsi que le plan du système général d'égoûts. Agréé.

Proposé par le Cons. Pelletier, secondé par le Cons. Lamontagne, que le rôle de paix no 10 soit accepté et payé. Aprécé. Le Conseiller Pelletier présente le 8^e rapport du Comité des Travaux Publics dont suit la tenue : Votre Comité recommande que le compte de J.H. Maxwell pour cléusage 5 en puisse

Norwood soit accepté et payé le
surintendant des travaux ayant fait
rapport que le puits a été fait suivant
la soumission et donne satisfaction.
Que la demande de messrs Couture
frères reste devant le Comité pour plus
ample considération.

Qu'aucune petition n'ayant été pre-
sentée à l'incontro des travaux locaux
suivants régulièrement décidés et an-
noncés, il soit procédé à leur exécution
immédiate par la ville sans soumis-
sion mais à la journée sous la sur-
veillance et la direction du surinten-
dant des Travaux - savoir :

Un trottoir neuf en madrier de pin
4 pieds de largeur sur le côté nord de
la rue Horace depuis l'Avenue Paché
jusqu'à la rue St Joseph environ
660 pieds - Coût approximatif \$730.00

Un trottoir neuf en madrier de pin 4
pieds de largeur sur le côté sud de la
rue Lemoine depuis la rue St Joseph
jusqu'à l'Hôtel de Ville environ
370 pieds - Coût approximatif \$130.00

Un trottoir neuf en madrier de pin 4
pieds de largeur, sur le côté ouest de
la rue St Joseph, de l'Avenue Pierroncher
à la rue Lemoine 264 pieds Coût
approximatif \$95.00

Un trottoir neuf en madrier de pin
4 pieds de largeur, sur le côté Sud de la
rue Laverdière, depuis la rue du Collège
jusqu'à la rue St Joseph 726 pieds
Coût \$205.00

Le Cons. Gauvin présente le 3^{me} rapport du Comité de Police & Feu en ces termes : Votez Comité recommande que le rôle de faire nos q soit pour aide au chef de Police \$ 25.00, soit accepté et payé.

Ces deux rapports sont adoptés.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Conseiller Gauvin, que les comptes suivants soient acceptés et payés : Bimbi & Cie \$ 15.00, 9.00, 35.00 Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé par le Cons. Lamontagne que les comptes de Couture fées \$ 40.25, Jean frère 1.75 et J. P. O. Allard \$ 7.50 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par Cons. Bleau, secondé par le Cons. Lamontagne que le Conseil se forme en Cour de Révision pour recevoir préparer et terminer le rapport de la date court au Conseil, Agréé.

Après avoir siégé quelque temps, la Cour de révision se lève et fait rapport au Conseil dans les termes suivants.

- " En Conformité à un rapport de son Comité des Finances adopté le seizième jour de mai 1891, 1900 et des avis publics donnés suivant la loi par le Secrétaire Trésorier, le Conseil de la Ville de Saint Boniface a le six-huitième jour de juin 1900 à 7.30 p.m. en l'hôtel de Ville siégé comme Cour de Révision pour viser la table d'évaluation de la Ville pour cette année 1900 et pour entendre les

- " plaintes faites contre lui.
 " Etaient présents : Son Honneur le Maire
 " de Belcourt et messrs les Conseillers
 " Bleau Gauvin Lamontagne, Lavoie
 " Sérial et Pelletier
 " Le secrétaire Desner donne lecture
 " des plaintes comme suit :

Plainte no 1. Kelly Bros. no du rôle 88. Evalu-
 ation trop élevée. M. Kelly est en-
 tendu.

- " no 2 London & Canadian Loan and Agen-
 cy Co. par Geo. J. Maulson. nos 473, 475
 " 477, 481 du rôle - Evaluation trop élevée
 " lots 739, 741, 743, 745 sub 77.
 " no 3. La même lots 747 et 749 sub 77
 " surévaluation.

- " no 4 A. W. McButcher nos 1, 11 & 9
 " du rôle . evaluation trop élevée et plu-
 " sieurs autres raisons. A.W. McButcher
 " comparet et est entendu.

- " no 5. Alexander Thompson. lot 7 Bl.
 " sub 89 - surévaluation.

- " no 6. J.B. Langon. niant le droit d'en-
 " buer le stock d'animaux sur le lot
 " 410 sub 76 M. Langon est entendu

- " no 7. T. A. Bennett. dit qu'il n'a pas de
 " vaches et que la somme de \$180 doit
 " disparaître (no 70 du rôle) M. Bennett
 " est comparé et est entendu.

- " no 8. Henri Corbeil lot 605 sub 76 sur-
 " évaluation . M. Leconte est entendu.

- " no 9. Adelard Gilbert (no 51 du rôle) eval-
 " uation trop élevée.

- " no 10. Mad. L. Jannelle (no 144 du rôle)
 " evaluation trop élevée.

- 31
- " no 11 J.R. Lach (no 805 du rôle) évaluation excessive .
" no 12 Couture fines . Certains lots
" sont évalués trop haut . Mr Jean Couture
" est entendu .
" no 13 J.B. Grafton (no 313 du rôle)
" surévaluation .
" no 14 Maxime Bunnais : surévaluation .
" Mr Bunnais est entendu .
" no 15 Mr Lamontagne (nos 68 @ 67 et 81
" du rôle) surévaluation .
" no 16 Mr Guenre évaluation des
" chevaux trop haute (no 351 du rôle)
" no 17 Thomas Baker (no 4 du rôle)
" n'a pas de chevaux .
" Ces différentes plaintes ^{sont} prises en
" délibéré et la Cour s'adjoint à lundi
" le neuf de juillet prochain à 8 heures
" p.m. au lieu ordinaire des séances
" du Conseil .

" Et devant le 9 de juillet 1900
" à huit heures d.l'après-midi à l'Ho-
" tel de Ville la Cour de révision siège de
" nouveau composée de son Honneur
" le maire Béginay au fauteuil et de
" messrs Conseillers Bleau, Sicard
" Pelletier Gauvin, Guenre Lamontagne
" Larivière et Hébert .
" Mons. Hébert est entendu tant pour
" lui-même que pour madame Janelle
" (Plainte nos 9 & 10) puis après avoir
" délibéré, la Cour rend les décisions sui-
" vantes sur les diverses plaintes ; savoir :
" Plainte no 1 - Kelly Ross , accordé en
" partie ; évaluation de la brique diminuée

- " de \$ 7500.00 à \$ 3750.00
- " Plainte no 2 renvoyée.
- " Plainte no 3 renvoyée
- " Plainte no 4 A.W. McButcher évaluation des chevaux changée de \$ 1100 à \$ 800.00, et évaluation de la brique
- " Chargée de \$ 7500 @ \$ 3750
- " Plainte no 5 renvoyée
- " Plainte no 6 J.B. Langon, plainte accordée, évaluation diminuée de \$ 7280.00
- " Plainte no 7 l'Hon. P.A. Bennett plainte accordée, évaluation de propriété personnelle diminuée de \$ 180.00
- " Plainte no 8 Huri Corbeil, évaluation de la maison baissée de \$ 500.00
- " Plainte no 9 A. Hebst - Terrain baissé au \$ 50.00
- " Plainte no 10 Madame Janell valut de la maison diminuée de \$ 100.00
- " Plainte no 11 J.R. Fuchs, renvoyée.
- " Plainte no 12 Couture Frères - Stock de briques diminué de \$ 7500.00 @ \$ 3750.00
- " Plainte no 13 J.B. Grafton renvoyée.
- " Plainte no 14 Maxime Lemire - Terrain diminué de \$ 50.00 bâti sur de \$ 500 en tout \$ 100.00
- " Plainte no 15 M. Lamontagne - Brique diminuée de \$ 3000 @ \$ 3750.00
- " Plainte no 16 Joo. Puerme Propriété personnelle diminuée de \$ 100.00
- " Plainte no 17 accordée, évaluation différenciée.
- " Avec les changements et corrections ci-dessus le rôle d'évaluation de 1900 maintenant devant la cour de révision est déclaré être le rôle d'évaluation

(3) p. 10
9 8 6

" de la Ville de St Boniface révisé et
horologué pour la date année 1900.
Et la Cour s'assemble à lundi le
23 de Juillet courant à Sept heures
et donne de l'après-midi pour faire
rapport au Conseil des ses procédures.

Signt: L. N. Betournay
maire & président de la cour
de révision
St Boniface 9 de Juillet 1900
Proposé par le Cons. Bleau, secondé
par le Cons. Cauvin, que le rapport
de la Cour de Révision soit adopté
agréé.

Le Conseil se forme ensuite en Cour
de Révision spéciale pour examiner
la cotisation spéciale faite pour cou-
vrir les frais de l'égoût de la rue
Hermocelin. Après instruction donnée
au Secrétaire-Tresorier de notifier
les propriétaires intéressés d'avoir à
prendre connaissance du mémoire de
l'ingénieur de la Ville en réponse
aux objections soulevées par quelques-uns
deux, La Cour s'assemble à la
séance régulière du 13 Août prochain.
Et sur motion du Cons. Cauvin,
secondé par le Cons. Lamontagne
la séance est levée.

Confirmé
M. Betournay
Braine D

Théo. Bertrand
sec. trésorier

Procès verbal de la 16^e séance
du 18^e Conseil de la Ville de
St Boniface tenue lundi le 13 Août 1900.

Présents : Son Honour le maire et messrs
les Cons. Belletier, Léveillé, Lavoie,
Turcotte, Vibert, Gauvin & Blan.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et confirmé. Il en suit les
communications suivantes : Les Désordres
secrétaire de la Commission scolaire de
la Ville transmettant une demande
de la dite commission à la Ville
de prélever la somme de \$ 7750.00
pour fins scolaires de l'année 1900.

L'Hon. Hugh J. McDonald, commissaire
municipal, transmettant une demande
de prélever la somme de \$ 480.66
pour fins judiciaires et autres ; aussi
un tableau indiquant le prélevement
à être fait par chaque municipalité
du District judiciaire de l'Est.

Une petition de A. W. McLachlan
L'E. Sprague, Alfred Cyr, L.P. Mullin
Johny Cyr et le Récien prie Hudon
recteur du Collège St Boniface à l'en-
contre de l'action pise par le Conseil
pour la confection d'un trottoir sur
les rues Lafleche, Lavrandry etc.

Le Secrétaire-Désorier présente un
état de la Caisse du 15 Mai au 3 Août
et aussi le même rapport de la Cour de
Police du 21 Avril au 31 Juillet 1900
allégeant une recette de \$ 840.90 et une
dépense de \$ 45.75. Les comptes similaires
sont ensuite présentés :

Guibault & Côte

\$ 14.90

A Lemay	# 213.05
Liq. Gagné	15.00
J.A. Pendugast	70.00
J.H. Kriegsman	150.00
J H Achardson	10.00
Rôle de paie no. 14	75.65
Rôle de paie no. 17	1.00
Rôle de paie no. 13	79.65

Le Conseiller Bleau présente le même Rapport du Comité des Finances qui se lit comme suit:

"Votre Comité a l'honneur de faire rapport que l'offre de Mr. Blote de \$ 750.00 pour le lot de la Ville rue Croencher presque en face du Couvent est considérée comme insuffisante.

"Il recommande que le compte de Manitoba Free Press pour \$ 15.80 soit payé."

Le Conseiller Léveillé présente ensuite le même Rapport du Comité des Travaux Publics en ces termes:

"Votre Comité a l'honneur de faire rapport qu'après avoir examiné la demande de messrs. Couture fils pour permission d'enlever la terre à briques que contient le fossé avoisinant leur terrain, il est l'opinion que cette demande ne peut être accueillie."

Suggéré par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Gauvin que le sixième rapport du Comité des Finances soit adopté. Agué.

Suggéré par le Cons. Léveillé, secondé par

le Cons. Pelleter que le ^{2me} Rapport du Comité des Travaux publics soit adopté. Agrée.

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Nébert, que la demande de la Commission scolaire soit filé et qu'instruction soit donnée au Secrétaire-Greffier de prélever le montant demandé. Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Gauvin, que le Compte de la Prendegast pour \$70.00 balance de salaire comme évaluateur soit accepté & payé. Agrée.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé par le Cons. Lavoie, que le ^{2me} Rapport de la Cour de Police pour 9.00 soit accepté. Agrée.

Proposé par le Cons. Sérical, secondé par le Cons. Lavoie, que les comptes de Guillaule & Côté \$14.90 et Li Lemay #213.05 soient acceptés & payés. Agrée.

Proposé par le Cons. Pelleter, secondé par le Cons. Sérical, que le compte de Lig. Gagné #13.05, pris à envers, soit accepté et payé. Agrée.

Proposé par le Cons. Gauvin, secondé par le Cons. Nébert, que le Rôle de paie no. 12 = \$1.00 soit accepté & payé. Agrée.

Proposé par le Cons. Lavoie, secondé par le Cons. Turcotte, que le Rôle de paie no 11 soit accepté & payé. Agrée.

Proposé par le Cons. Lavoie, secondé par le Cons. Turcotte, que le Rôle de paie no 13, #79.65, soit accepté et payé. Agrée.

Proposé par le Cons. J. F. Bleau, seconde par le Cons. A. Gauvin que le maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés à faire et signer un transport des droits et intérêts de la Ville, comme acquéreur pour taxes, dans les lots 18, 19, 20, 21, 22, 23, du Bloc 1A, subdivision de partie du lot 93 St Boniface, Plan 384, à Madame Marquart Melissa — Mr Entyre, de Rimouski, veuve, qui prétend avoir acquis tous les droits de l'ancienne propriétaire Maria Penfield dans les-dits lots, à condition que la dite dame Mr Entyre rembourse à la Ville toutes les taxes qui lui sont dues avec intérêt et frais d'application pour titre, le tout suivant les dispositions de la loi municipale. —
Agree.

Il est ensuite ordonné que l'état de Caisse du Trésorier et les communications du Commissaire municipal soient filés; que le compte de mons. J. Hargreaves soit renvoyé au Comité des "Travaux Publics" et que le compte de mons. Ashdown pour \$ 10.00 ainsi que la pétition de McButcher et autres restent sur la table. —

Le Conseil se forme en Cour de Révision spéciale pour considérer la cotisation spéciale préparée pour recouvrir les frais de l'égoût de la rue Dumoulin. Apres avoir siégé quelque temps.

la Cour se lève et le Conseil reprendant le cours de ses délibérations. Son Honneur le Maire président de la Cour de Révision fait rapport que la dite Cour a accepté sans aucun changement la dite cotisation spéciale. Il est alors proposé par le Conseiller Léveillé et secondé par le Conseiller Pelletier, que le dit rapport de la Cour de Révision soit accepté et que la dite cotisation spéciale soit considérée comme étant finale et soit mise en vigueur suivant la loi. Agréé. —

Proposé par le Cons. Pelletier, secondé par le Cons. Léveillé, que le Conseil se forme en Comité général pour procéder à l'étude du Règlement no 169 pour assurer la condition sanitaire des édifices. Agréé. —

Le Conseil siège en Comité général sans la présence du Cons. Pelletier.

Le Comité se lève et le Cons. Pelletier fait rapport que le Comité a adopté le dit règlement no 169 sans amendement. Ce rapport est adopté et le dit Règlement no 169 est lu une troisième fois et passe sous son titre. —

Proposé par le Conseiller Léveillé, secondé par le Conseiller Lavoie, que le Secrétairé-Trésorier reçoive instruction d'écrire au Gouvernement de la Cité de Winnipeg pour se procurer une copie imprimée des règlements de la Ville. Cet. —

Sur motion du Cons. Savoie, secondé par le Cons. Hébert, la séance est levée. —
Préférable pour le Cons. Pelletier, —
M. Bertrand, Secrétaire.

Procès verbal de la 17^{ème} séance du
18^{ème} Conseil de la ville de St-Boniface
tenue Lundi le 27^{me} Juin d'last 1900

Presents: Son Honour le maire Bégin et
messieurs les Conseillers Bleau, Gauvin,
Albert Durugne Lavoie Séical
et Pecatiel.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et confirmé.

Lecture est ensuite faite des communica-
tions suivantes:

Nocteau J.H.C. Lambert, priant le Conseil
de faire certains travaux en face de sa
résidence.

L.J. Collin demandant la permission
de couvrir le fossé de la rue en face
de sa résidence rue Drouotchet.

J.A. Prendergast soumettant deux ta-
bleaux concernant l'émission et l'éta-
blissement, et demandant que le Conseil
lui accorde une augmentation de salaire.
Une pétition de W.H. Mc Kemy F. Hale
G. Hagg et autres résidents de Nouwood de-
mandant un trottoir sur la rue Mar-
ion côté sud, un autre trottoir sur
la rue Horace entre les rues Taillé
et St Joseph, le déblaiement de la ru-
elle entre les rues Marion & Horace entre
les dites rues Taillé & St Joseph et aussi
le dépiquement de la rue Kittson de-
puis la résidence de mons. Peterson
jusqu'à celle de mons. Bravet

Sont présentés les comptes suivants:	
A. Lemay	\$ 492.45
Docteur Lambert	45.20
M. H. Houde	1.50
Lig. Gagné	✓ 7.04
Rôle de paix No. 14	50.85
Rôle de paix No. 15	53.00
Rôle de paix No. 16	3.70

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Gaudreault que le compte de Lig. Gagné \$ 7.04 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé et secondé par les mêmes que la lettre de mons. A. Prud'homme soit référée au Comité des Finances. Agréé.

Proposé par le Cons. Lavoie, secondé par le Cons. Léveillé que sur la contre-pétition de A. N. Mc Cutcheon + autres relativement aux trottoirs sur les rues Lafleche, Laverdière etc., il ne soit pas procédé à la construction de cette cet ouvrage. Agréé.

Proposé par le Cons. Lavoie, secondé par le Cons. Pellerin qu'un Chèque de 1.00 soit émis en faveur du Cons. A. Léveillé pour autant qu'il a payé à M. J. H. Ashdown pour l'achat de la pompe qui a été posée sur le puits de Newwood. Agréé.

Proposé par le Cons. Duruette, secondé par le Cons. Hébert que les Rôles de paix Nos 14 + 15 \$ 50.85 + \$ 53.00 respectivement soient acceptés + payés. Agréé.

Proposé par le Cons. Léveillé, secondé par le Cons. Lavoie, que le compte de mons. A. Lemay soit accepté + payé moins cependant une réduction de 5% sur le mont-

brut de \$ 507.48 laissant un montant net de \$ 77.36. Agree.

Proposé par le Cours. Senecal secondé par le Cours. Lavoie que la demande de Travaux du Docteur Lambert soit référée au Comité des Travaux Publics. Agree.

Proposé par le Cours. Gauthier, secondé par le Cours. Hébert que le Rôle de paix n° 1 soit accepté spacie et que le compte de W.H. Houde pour \$ 1.50 soit référé au Comité de Police & Gen. Agree.

Proposé par le Cours. Senecal, secondé par le Cours. Pelletier que la demande de Mons. Collin pour permission de couvrir le fossé en face de sa résidence soit accordée à condition qu'il ouvrage soit fait sous le contrôle absolu du Surintendant des Travaux de la Ville. Agree.

Proposé par le Cours. Pelletier, secondé par le Cours. Senecal que le surintendant des travaux soit autorisé à faire quatre petits ponts sur la rue Provencher avec du vieux bois que la Ville a en mains; aussi une culée à l'intersection des rues Horace & Faché avec une traverse dans le trottoir. Agree.

Proposé par le Cours. Bleau, secondé par le Cours. Hébert que le secrétaire recevoir instruction l'écrire aux différents marchands de bois de Winnipeg pour demander les prix du bois argent comptant et livrable à demande. Agree.

Proposé par le Cours. Pelletier, secondé par le Cours. Senecal que le compte du Docteur Lambert \$ 45.30 soit référé au Comité

de Santé & Licencé ou Agrée. —

Proposé par le Cons. Sénéchal, secondé par
le Cons. Pelletier que la requête des rési-
dents de Novwood soit référée au Comité des
Travaux Publics. Agrée. —

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le
Cons. Gauthier que le règlement no 172 pour
pourvoir au paiement au cours de l'église
de l'yrue Simonoulin au moyen d'une taxe
spéciale etc soit levé une première fois. Agrée.
Proposé et secondé par les mêmes que le dit
Règlement soit levé une seconde fois. Agrée.
Proposé et secondé par les mêmes que le
Conseil se forme en Comité général pour
étudier le dit règlement no 172. Agrée.
Le maire quitte le fauteuil et le Comité
siège sous la présidence du Cons. Bleau.
Le Comité se lève, le maire reprend le fau-
teuil et le Cons. Bleau fait rapport que
le Comité a adopté le dit règlement no
172 sans amendement. Ce rapport est
adopté et le dit règlement subit sa 3^e lecture
sans opposition et passe sous
son titre.

Et sur motion du Cons. Durand secondé
par le Cons. Pelletier, la séance est levée.

Théodore Bertrand
sec. trésorier

Confirme:


Maire

Procès Verbal de la 18^e séance du
18^e Conseil de la Ville de St Boniface
tenue le 10 de Septembre 1900.

Présents; son Honour le maire et mes-
sieurs les conseillers Jean Baum-
hinkel, Léonard, Turcotte, Hébert
Lamontagne & Lavoie.

Le procès-verbal de la dernière séance
est lu et confirmé.

Lu les communiqués suivants:

C. J. Brown Greffier de la Cité de Winnipeg
informant le conseil qu'il a sous-
mis à la considération la question de l'apport
d'une partie du coût d'un nouveau pont
sur la rivière Rouge s'il y en a un
à construire, et qu'aujourd'hui que le
Comité en arrivera à une décision, le
conseil de la ville de St Boniface en
sera informé.

A. Denay en réponse à une lettre
du secrétaire Tricorier lui demandant
une soumission pour la vente de
40.000 pieds de bois, disant en sub-
stance qu'il ne peut consentir à faire
une telle soumission attendu qu'il
a toujours vendu son bois à la Ville
au prix courant du marché, chose
qu'il est encore disposé à faire.
Thomas A. Robinson offrant de vendre
à la Ville du bois de trottoir pour
\$ 18.50 le mille pieds.

L. E. Alfragne, offrant de vendre le même
bois pour \$ 19.50.

Brown & Rutherford demandant le prix suivant
pour même bois de Trottoirs, soit:

se sont:

par 417.90; Epinette \$17.00

Les comptes suivants sont présentés:

Bell Telephone Coy	\$ 77.00
Louis Lavoie	15.00
S.P.O. Allaire	74.30
GUILBAULT & Côte	13.80
François Parent	1.00
R. Manitoba	41.85
le même	12.00
Feuille de paye no 17	77.70
Feuille de paie no 18	7.70

Comme un rapport du suintendant des Travaux sur certains travaux faits s'après le nouveau système de taxe spéciale aussi un état de la Caisse du 14 dont au 10 Septembre.

Le Cons. Seignial présente le 10ème Rapport du Comité des Travaux Publics qui se lit comme suit:

"Votre Comité recommande que la rue
entre les rues Marion et Horace soit
nettoyée entre les rues Taché et du
Collège, et aussi qu'une traverse sur
la rue Marion soit faite en face du
puits public. Que le compte de
J.H. Hargreaves \$150.00 pour conception d'un
plan général l'égois soit payé;
Que la demande au Dr Lambert fait
traverser ne peut être accordée, mais
que permission lui soit donnée de faire
les travaux sous la surveillance du suint-
endant des Travaux."

Le conseiller Bleau présente le 7^e Rapport
au Comité des Finances sur ces termes:
"Este Comité a l'honneur de faire rapport
concernant sa demande de mes Pensions

" pour remuneration supplementaire pour
 " ouvrage extra comme évaluateurs, qu'il
 " ne soit pas que sous les circonstan-
 " ces cette demande puisse être accor-
 " dée. — Il recommande que la
 " la taxe d'appréciation soit mise en
 " force et collectée avec rigueur, et
 " qu'à cet effet un collecteur soit
 " nommé auquel une commission
 " de 15 % par cent sera payée sur les
 " argents collectés, et qui sera tenu
 " de faire rapport chaque semaine
 " et de fournir un cautionnement de
 " cents dollars."

Le Cours Pelletier présente le 2ème Rap-
 port du Comité de Santé & Licences
 comme suit : — "Votre Comité recom-
 mande que le compte du Dr Lambert
 \$45.70 soit accepté et payé.
 " Ces trois rapports sont adoptés sans
 " amendement."

Proposé par le Cours Bleau, secondé par
 le Cours. Gaudin que les comptes sui-
 vants soit acceptés et payé :

Fis. Court	✓ 1.00
Le manitoba	✓ 48.85
le même	✓ 15.00

et que le compte de la Bell Telephone Co
 soit référé au Comité des Finances
 agréé.

Proposé par le Cours Bleau, secondé par
 le Cours. Gaudin, que la lettre de mons
 Lemay et celle de messieurs Brown & Pitts-
 ford d'Edimbourg et T.D. Robinson soient
 envoyées au Comité des Travaux Publics
 Proposé par le Cours. Sérical, secondé par

Le Cours L'assortagne que les comptes
suivants soient acceptés et payé :

Louis Lamendean \checkmark \$15.00

Allaire & C. P. O. \checkmark 24.30

Guitbault & Côté \checkmark 13.80

Agree.

Proposé par le Cours Séniacal, secondé
par le Cours Lavoie, que le rôle de faire
no 17 : \$77.25, soit accepté et payé agree.

Proposé par le Cours Lavoie, secondé par
le Cours Hébert, que le rôle de faire no
18 : \$2.00 soit accepté et payé agree.

Proposé par le Conseil Lavoie, que
Bleau, secondé par le Cours Lavoie que
l'Etat de Caisse du Trésorier soit filé.

Proposé par le Cours Séniacal, secondé
par le Cours Turcotte, que le Rapport
du Secrétaire du Travaux soit accepté
et filé. agree.

Proposé par le Cours Lavoie, secondé
par le Cours Séniacal, que le règlement
no 17, amendant le Règlement 174 concernant
les Licences soit maintenu au rang
dans.

Proposition amendement par le Cours Lavoie,
secondé par le Cours Hébert que la seconde
lecture du dit Règlement ait lieu dans
six mois. Voté en faveur de l'amender-
ment tous les Cours présents à l'exception
des Conseillers Lavoie & Séniacal. L'amender-
ment est déclaré remporté et la motion
 principale putée.

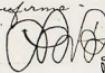
Il est ensuite proposé par le Cours Séniacal,
secondé par le Cours ~~Turcotte~~, que un
Comité composé de l'Ass. Homme le maire
et des Cours Bleau, Lavoie, Séniacal & Turcotte

63677
6246

soit nommé pour s'occuper des prépara-
tifs à faire pour la réception de mon-
seigneur Falcons délégué du pape
qui doit visiter cette ville vers la fin
du mois. Agrée. —

Proposé par le Mons. Dureme, secondé
par le Mons. Lamontagne que la
séance se lève et la séance est
levée et la séance est levée. —

Douymer


Douymer
Maire


Thibaut
sec. trésorier

Procès verbal de la 19^{me} séance du
18^{me} Conseil de la Ville de Boniface
tenue Lundi le 26 de Septembre, 1900.

Présents : le Maire et les Conseillers Bleau
~~Cassie~~ Hebert Lavoie Séniac & Leclerc
Le procès verbal de la dernière séance est lu
et confirmé. Ensuite les communications
suivantes sont lues : La Banque d' Hochelaga,
avise que le billet de la Ville de \$3,100⁰⁰
sera daté le 3 Octobre prochain.

John Abbott soumissionnant pour 20000.
pièces de bois de Trottoir à \$18.00 le mille.

Le Cons. Bleau présente le 5me rapport du
Comité des Finances dans les termes suivants.

" Votre Comité recommande que le compte de
la Bell Telephone Coy pour \$87.00 soit ac-
cepté et payé, aussi que la courverture de
l'Hotel de Ville soit réparée.

Le Conseiller Séniac présente le 6me
rapport du Comité des Travaux Publics
en ces termes : Votre Comité a l'honneur de
faire rapport qu'il a examiné la petition
en date du 17 Août dernier signée par
W H McKinney & autres demandant certains
travaux et il a l'honneur d' disposer ses
vues comme suit :

" 1^o Trottoir côté sud de la rue Marion
depuis le Chemin Ste Marie jusqu'à au
lot 7 bl 8 sub 89. Comme il y a déjà de ce
côté de la rue depuis le lot 7 jusqu'à
l'avenue Dachy un trottoir vieux et qui aurait
besoin d'être bientôt renouvelé, le Comité
suggère d'attendre au printemps prochain et
alors d'enlever ce vieux trottoir, et d'en
construire un neuf sous le nouveau système
de la Taxe Spéciale du chemin Ste Marie

22/2/20

" à l'avenue Taché; —
" 3^e Travaux rue Horace entre l'avenue
" Taché et la rue St Joseph.
" L'ouvrage a déjà été fait sur le côté
" nord de la rue; quant au côté sud,
" le Comité ne voit pas l'utilité d'un
" travail vu qu'il n'y a encore aucune
" habitation.
" 3^e Nettoyage et défrichement de la rue
" elle entre rues Marion et Horace. L'ouvrage
" est recommandé. —
" 4^e Défrichement et nettoyage de la rue
" Kittson entre la résidence de George
" Peterson et celle de S. Fraser. — Votre
" comité recommande que cet ouvrage
" soit fait au coût approximatif de \$50.00
"
" Votre Comité recommande aussi que
" les travaux suivants soient faits:
" Une traverse au coin de la rue Lilian
" et du chemin du pont nowood.
" Une culvert au coin des rues Taché et
" Marion.
les deux appôts sont adaptés.

La lettre de mons Schithnutt est renvoyée
au Comité des Travaux Publics.

~~Proposé pour le bon. Bleau secondé par le
bon Hébech~~

Présenté le compte de Jean Pierré \$1.90
et le rôle de paix no 19 \$458.30
Proposé pour le bon. Savoie, secondé par
le bon. Bleau que des soumissions soient
demandées au marchands de bois de cette
ville pour celle cinq cordes d'épinette rouge
Agrié. —

330
Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Hibert que le compte de Jean Guino \$1.90, soit accepté et payé. Agréé —
Proposé et secondé par les mêmes que que le maire et le secrétaire trésorier soient autorisés à signer un billet promissoire de \$ 2100.00 en renouvellement de celui qui échait le 3 d'Octobre prochain. Agréé —

Proposé par le Cons. Bleau, secondé par le Cons. Sénechal que la balance de \$45.65 restant due à mons. W.F. Lee sur son contrat de l'église de la rue Dumoulin, lui soit payée, l'ingénieur de la Ville ayant fait rapport qu'il n'y plus lieu de tenir ce montant. Agréé —

Proposé par le Cons. Sénechal, secondé par le Cons. Lavoie, que le rôle de paie no. 9 soit accepté et payé \$ 8.30 Agréé —

Proposé par le Cons. Lavoie, secondé par le Cons. Bleau, que mons. Dr. Arthur Bédergost soit nommé percepteur de la taxe de capitalisation pour cette année aux conditions mentionnées dans le 7^{me} rapport du Comité des Finances. Agréé —

Proposé par le Cons. Sénechal, secondé par le Cons. Pelletier, que la séance se lève, et la séance est levée.

Confiné
M. Malaurie
maire

M. Bertrand
sec. Trésorier

63-2-1
1900

Procès-verbal de la dernière séance du 18^e Conseil de la Ville de St-Boniface tenue

Lundi le 8 courant Octobre 1900

Présents: Son Honoré le maire au fauteuil et messieurs les conseillers Pellerin, Léveillé, Raviole, Turcotte, Sébert, Gauvin & Bleau.
Le procès-verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Ensuite, lecture est faite des communications suivantes: A. Lemay offrait de fournit cinq cordes d'épinette rouge à \$5.00 à M. Lamontagne, même offre.

Géo. J. Mauleon secrétaire de l'Hôpital général de Winnipeg, lettre circulaire demandant de l'aide aux municipalités.

H. Taylor, secrétaire de la compagnie du pont, informant le conseil que la compagnie se ferait un plaisir de réparer les appesantes du pont au point qui elle y est obligée.

Gibert Juhson, transmettant copie d'une réclamation de M. Descôteaux à propos d'une pouliche morte par accident sur le terrain de l'exposition.

Liquori Gagni, requérition no. 20 pour réparation et pose des portes et l'escalier de l'Hôtel de Ville.

Le Secrétaire Trésorier dépose pour l'Etab de la Caisse du "Septembre au 8 Octobre 1900, et aussi le troisième rapport de la Cour de Police, du 1^{er} d'Octobre au 30 Septembre indiquant une dette de \$17.25 et une dépense de \$22.50.

Sont présentés les comptes suivants:

M. Daoust \$35.00.

Les frais des St-W-N. de Jésus & Marie \$5.00

Rôle de paior no. 30

A. Léonay	\$ 60.00
GUILBAULT & CIE	\$ 119.50
G. Hudon	15.20
François Parent	7.45
	1.45

Proposé par le cours Bleau, secondé par les cours Gauvin que les comptes de M. Damant \$ 35.00; Frs. Parent \$ 1.45, les cours des 25. nov. & 1. dec. \$ 5.00 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé et secondé par les mêmes, que les deux soumissions pour bois de corde soient reférées au Comité des Finances. Agréé — Proposé par le cours Séniacal, secondé par le cours Lavoie, que le rôle de paior no. 30 \$ 60.00 ainsi que les comptes d'A. Léonay \$ 119.50; Guibault & Cie \$ 15.20 et G. Hudon \$ 7.45 soient acceptés et payés. Agréé — Proposé par le cours Bleau, secondé par le cours Gauvin, que les estimés suivants préparés le 5 Octobre courant par les différents Comités respectivement soient maintenant adoptés et reconnus comme les estimés de l'année 1900 savoir:

Comité des Finances \$ 4564.75; Comité des Travaux Publics \$ 7480.00; Comité de Police \$ 1000.00; Comité de Santé & Licences \$ 550.00; Total: \$ 6154.75; qu'un pilier soit fait pour mesurer ces estimés et aux autres montants suivants:

Intérêt sur débentures	\$ 3637.50
Scolaires	2842.10
Commissaire municipal	480.66
Taxe spéciale Nouwood	6500.00

Agréé.

Proposé par le cours Séniacal, secondé par le cours Bureau que la somme de \$ 15.00 soit

6365
17 Dec

5
accordée à la Banque Indépendante de
Saint Boniface pour services rendus lors
de la récente visite de mgr Grégoire ille
qui du reste a agréé cette note : p
pour : Seignal - Bureau - Lavoie - Platet
et Bleau.

6
7 autre : Cauvin & Félix
8 le troisième rapport de la cour de Police
9 est apporté au Comité de Police & Gen.
10 Les lettres de messieurs Maulson et
11 Johnson sont referées au Comité des
12 Finances ; l'Etat de Caisse du Tresorier
13 et la lettre de R. Taylor sont filés. —
14 Proposé par le cours Bleau, secondé par
15 le cours Cauvin, que la législation no 20
16 de Mous. Gagné soit accordée Agréé. —
17 Proposé par le cours Bleau, secondé par
18 le cours Cauvin que le règlement no 173
19 fixant le taux des Taxes pour cette année
20 1900 soit introduit et levé une première
21 fois Agréé. — Proposé et secondé par les
22 mêmes, que les règles du Conseil soient
23 suspendues et que le dit règlement no 173
24 soit levé une seconde fois Agréé. —

25 Le conseil se forme alors le comité
26 général pour étudier le dit règlement
27 sous la présidence du cours Bleau.
28 Le comité se lève, le maire reprend le
29 fauteuil et le cours Bleau fait rapport
30 que le Comité a adopté le dit règlement
31 sans amendement. Le rapport est adopté
32 et le dit règlement est fait la troisième lecture
33 et passe sous son titre. — et la séance
34 est levée.

M. Bertrand
Sec. Trésorier

D
M. Bertrand
Sec. Trésorier

Procès verbal de la 21^e séance
du 18 Conseil de la Ville de St-
Boniface tenu lundi le 27^e
jour d'octobre 1900.

Présents: Sur Nom et le Main
et Messieurs les Conseillers
Gauvin, Hébert, Lacombe, Lagueux
et Lavoie

Après lecture et apposition du procès verbal de la dernière séance le greffier donne lecture d'une lettre de son Hon. le Juge Ponthieu, transmettant une copie d'une résolution de la Société St-Vincent de Paul de St-Boniface priant le Conseil à Vire de prendre des mesures pour empêcher l'usage de la cigarette par les enfants.

Présente deux requisiitions du chef de police N° 204 et 205, les nôts de paix N° 81 - 107.00 - et N° 77.80, et un Compte de John Lovell dont pour 4⁴ pris l'un exemplaire de leur fillette une des adresses de Manitoba et du Nord-Ouest.

Proposé par le Cens. Gauvin secondé par le Cens. Hébert que les deux requisiitions N° 204 et 205 soient acceptées et que le Compte de J. Lovell dont 4⁴ soit accepté et payé. Accepté proposé par le Cens. Gauvin

DÉC 1914
23 22

secondé par le Cens. L'avenant que
que le rôle de paix N° 27 (109 av)
soit accepté et payé. Agréé.
Proposé par le Cens. Guérin
secondé par le Cens. L'avoir que
le rôle de paix N° 27 soit ac-
cepté et payé. Agréé.
Proposé par le Cens. L'avoir secou-
dié par le Cens. L'avenant que
la lettre du Juge Prudhomme
soit référée au Comité de Santé
et d'Instruction. Agréé.
Proposé par le Cens. Robert
secondé par le Cens. L'avenant
que que la séance se tene
Et la séance est levée.

M. Rétard
M. Béouray Secrétaire
Maire

50
100

Procès-verbal de la 22^e séance du
18^e Conseil de la Ville de St Boniface
tenue Lundi le 12^e jour de Novembre
1900. Présent: Son Honneur le maire et
Messieurs les Conseillers Peltier, Guérard
Lavois, Turenne, Gauvin & Bleau.

Le procès verbal de la dernière séance est
lu et confirmé. Lecture est ensuite faite
des communications suivantes:

Mme La Moore se plaignant que son
chien a été mis à l'échelos et ensuite
donné par le constable à Falgueran et
demandant que ce chien qui soit rentré
liquide. Cet inspecteur a fait suffisant
de faire bruler les boyau du départe-
ment du feu et de faire faire des accoupl-
ments pour permettre de les ajuster à ceux
de Maribel en cas de besoin.

Théo Bertrand donnant sur la demande
du Comité des Finances son opinion
relative au la remboursement au Comte
Descteaux & Johnson laquelle opinion est
à l'effet que la Ville n'a aucun au-
cun responsabilité.

A. L. L. Guigou géant Banquier Hochalaga
donna avis que le billet de la Ville
au montant de \$7000.00 et justifié devien-
dra due le 13 du courant. le 1^{er}

Le conseiller Bleau présente le quinzième rapport
du Comité des Finances qui se lit comme
suit: "Voté Comité à l'honneur, de faire
rapport comme suit: 1^o remboursement en
domiciles de Johnson, le Comité recommande
que la question soit référée à l'avocat
légal de la Ville pour avoir son opinion
2^o Demande d'aide par l'Hôpital général

* Les comptes suivants sont présentés: Vol. 1. Dr. 3.00 J. H. Bertrand
Gélineas \$4.35 Ch. Schubert \$3.75 C. Madelobche \$7.30 J. Gervais
M. Thomas \$1.75 J. P. O. Allard \$3.1 - Vol. de Paris N° 2.3 \$0.2.3
Port de Paris N° 3.75 J. P. O. 6.0 J. P.

" de Winnipeg, comme la Ville est affiliée à l'ordre pour l'Hôpital de St Boniface, le Comité n'a pas lieu d'est d'opinion qu'il n'y a pas lieu d'entretenir cette demande. —

" 3^e Soumission pour cinq cordes de bois le Comité recommande que la somme de 100 £ soit accordée. — Votre Comité croit devoir faire les suggestions suivantes: —

" 4^e Sur les lots 1 à 10 Bloc 4 subd. 89 achetés par la Ville pour aménager de terrains le 3 d'Avril 1898 n'ayant pas été rachetés dans les délais fixés par la loi, instruction soit donnée au Secrétaire Trésorier de prendre les procédures nécessaires pour procurer un titre à la Ville. —

" 5^e Sur cette partie de la rue montée qui passe à travers les lots de paroisse 72, 73, 74 et 75 ne paraît pas par les plans existants, au Bureau des Titres, appartenir à la Ville, et n'est aucunement mentionné sur les dits plans; que les dits lots sont cependant telle qu'elle existe de petits de nombreux accès à été autrefois arpentés par R. C. Mc Phillips, arpenteur, vers 1892, mais qui aucun plan de cet arpentage n'a jamais été enregistré; que le dit arpenteur est prié à faire les copies de plan nécessaires pour la somme de dix dollars, que le Collège de Saint Boniface bâtie laire des dits lots 72 et 73 la dite rue élire correcte de Ville de chaque côté de la

et demande que les limites en soient
établies d'une manière légale et précise;
et qu'en conséquence il est opportun de
faire les démarches nécessaires pour faire
faire un plan de la cité et pour son
exécution.

b. Que le lot P subdivision R.C.M. plan 433
est détienu actuellement par la propriété de
l'Institut de la Ville au titre d'un dépôt
pour taxes. Ce lot depuis son achat par
la ville le 1^{er} juillet 1899 a été occupé par
Julien Gauvin qui y avait une petite
maison et ensuite par madame Lise
Gauvin Perrine qui acheta ensuite
cette maison de Gauvin. Cette dame
Perrine qui avait d'abord eu l'intention
d'acheter le lot aussitôt que la ville
serait en état de lui procurer un titre,
mais à présent elle dit n'être pas en
état d'acheter; la question se présente
donc de savoir ce qu'il y a à faire dans
ce cas. Votre Comité est d'opinion que
madame Perrine devrait payer une somme
de quatre dollars représentant à peu près
les frais que paierait ce lot, pour son
occupation depuis le 30 Août 1899
jusqu'au 1^{er} de Septembre 1900, et qu'à
partir de cette date un loyer de soixante
quinze cents pourvois lui soit chargé et
que fante par elle d'accepter ces conditions,
ordre lui soit donné d'enlever sa maison.
Le Conseiller Lévesque présente
le 1^{er} rapport du Comité des tra-
vaux publics en ces termes :

Votre comité a l'honneur de
faire rapport touchant les san-
guinaires des marchands.

" de bois pour favoriser de 2000
" pieds de bois le holtoir que la
" sauvage étaul maintenant trop
" avancée aurait acheté ne
" soit pris sur ces successions"

Le Conseiller Gauvin présente
le quatrième rapport du Comit' de
Police et feu dans les termes
suivants :

" Votre Comité recommande
" que le 3^e rapport de la Cour
" de Police pour l'année 1905 soit
" approuvé et adopté "

Ces trois rapports sont adoptés sans amendement.

Proposé par le Cens. Bleau secondé par le Cens. Gauvin que l'ordonnance légale concernant l'affaire Deschênes et Johnson soit adoptée et que M. Johnson soit notifié en conséquence que la Ville ne se tient pas responsable des dommages éventuels.

Proposé par le Cens. Gauvin et Bleau secondé par le Cens. Bleau que M. J. N. Moore soit informé que le Chien qu'il a relâché a été détruit par le gardien d'enclôture il ne peut les conséquences lui être rendu. Agréé.

Proposé par le Cens. Gauvin secondé par le Cens. Lavioie que le Chef de police et inspecteur de l'enfer soit autorisé à faire épreuve des moyens à incendie pour

Connaître ceux qui sont encore serviables, et aussi à faire faire des accompagnements pour permettre de les apporter à ceux de Winnipeg en cas de besoing. Agréé.

Proposé par le Cons. Séncal secondé par le Cons. L'avoir que le rôle de paie N° 23 au montant de \$ 32.15 soit accepté et payé.

Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin secondé par le Cons. L'avoir que le rôle de paie N° 24 soit accepté et payé.

Agréé.

Proposé par le Cons. Bleau secondé par le Cons. Gauvin que les Comptes suivants soient acceptés et payés.

Jos. Seney senior	3.00
Theo. Rostrane (charité)	5.00
Mad. Lemire	4.35
Ch. Schwartz	5.75
Le Manitoba	73.00

Lig. Gagné (Anderson & Thomas) 1.75

Proposé par le Cons. Séncal secondé par le Cons. L'avoir que le compte du J.P.O. Blainet⁸³¹ soit accepté et payé. Agréé. —

Proposé par le Cons. Bleau secondé par le Cons. Gauvin que le Maire et le Secrétaire Trésorier soient autorisés à signer un billet provisoire de \$ 1000.00 en faveur de la Banque d'Hochelaga payable dans l'espace de cinq jours en renouvellement d'un billet de même montant qui devient

dù dernier le 13 Novembre, agréé
Par l'assemblée par le biais. L'assemblée
secondé par le Comité. Sinégal
que la séance se tient. Et
la séance est levée.

Confirme
M. Béonmay
Traïc

Théo. Bertrand
sec. Trésorier

Procès verbal de la 73^e séance du
18^e Conseil de la Ville de Saint-Denis
jeudi lundi le 26 Novembre
1900.

Présents :

M. l'Ammeur le Maire Béonmay
et Messrs. les Conseillers Béon
Lavare, Sinégal, Guérin et Pelle
trie -

Le Conseil ne fait pas à propos
de procéder à la dépêche des off
fices mais la séance est la
lourde à vendredi le 30 Can
trant.

Et, auvant le 30 Novem
bre 1900 la séance est can
tinué : Étaient présents M.
l'Ammeur le Maire et Messrs.
les Conseillers Béon, Guérin
Laventagne, Laviois, Sinégal
et Pelletrie.

Le procès verbal de la dernière
séance du 1^r Novembre est

est la et Corrigeé

Compte suivant les Comptes
que suivants :

Banque d' Hochelaga, avis d'écrit
ancé des billets de la Ville pour
\$2100 ~~du~~ à intérêt le 6 Decem-
bre prochain.

Liq. 3 agn', inspecteur du
gén. Informant le Conseil
que le 14 du courant un
incendie s'est déclaré dans la
maison d' Alex. Thompson rue
Marine, Garwood, que la mai-
son a été en partie détruite
et que la brigade des pompiers
de Winnipeg a traversé et a
réussi à éteindre l'incendie
Edmond J. P. Bureau, maintenant
à Paris, suggérant d'accorder
le droit de cité à Monsieur Louis
Herbette Conseiller d'état, de
Paris, France.

Présente les Comptes suivants :

Edm. Bureau	\$4.25
Jean Frère	1.75
J. A. Loyer	2.00
A. P. White	1.00
M. Vallée	.75
Louis Séguin	.75
R. Mc Kay	4.00
J. Lemay	39.80
Rôle de pain N° 25	19.80
Rôle de pain N° 26	4.20
Le Compte de A. Léonard est reperé au Compte des Travans Publics, et la lettre de M. Bureau	

1143

reste devant le fauteuil.

Proposé par le Caus. Bleau secondé par le Caus. Gauvin que les Comptes de Edm. Mercier \$ 4.25 et de Jean & Thivierge 1.75 soient acceptés et payés. Agréé.

Proposé par le Caus. Gauvin secondé par le Caus. Lemoine que les Comptes suivants soient acceptés et payés, savoir :

J. H. Loizeau	✓	7.00
Nap. Mppre	✓	1.00
Mme Vallée	✓	.75
Louis Léveillé	✓	.75
R. Mc Kay	✓	4.00
Rôle de paie N° 26	✓	4.00

Agréé.

Proposé par le Caus. Gauvin secondé par le Caus. Pellerin que le rôle de paie N° 25 \$ 19.80 soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Caus. Gauvin secondé par le Caus. Lavoie que la somme de \$ 10.00 soit payée à l'Association des pompiers de Winnipeg pour les services rendus pendant la brigade lors de l'incendie chez Mr. Alex. Hamponne le 14 novembre. Agréé.

Proposé par le Caus. Bleau secondé par le Caus. Gauvin que Dan Hamponne le Maire et le Secrétaire-Tresorier soient autorisés à signer un billet promis édior au montant de deux mill.

cent piastres en faveur de la Banque d'Halifax en renouvellement de celui du même montant qui deviendra dû le 6 Décembre prochain à Grise. Et la séance est levée

*D. Journeay Théo. Bertrand
Maire Sec. Trés.*

Procès verbal de la 31^e séance du 18^e Conseil de la Ville de Saint-Boniface tenue lundi le 10 de Décembre A.D. 1900.

Présent :

Son Maire M. le Maire Robeau, et M. M. les Conseillers, Blain, Siméon, Pelletier, Gauvin, L'odore Turcotte et Hébert.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.
Ensuite lecture des Panneaux suivants :

Mrs. Anthony, S. M. demandant que les fires qui exercent à l'Académie Pravensher soient exemptés de la taxe de capitulation. J. A. Prendergast informant le Conseil que la taxe de capitulation

Collecte jusqu'à ce jour se monte
à \$ 86 500.

S'ipose sur la table un plan en
double de la rue Montcalm par
R. C. Mr Phillips, daté du 2 octobre 1900.
Présent les Comptes suivants :

Deux v. Frère 1.40

R. C. Dr. Phillips - 10.00

Reçu de paie N° 27 11.55

Il y a aussi une lettre du Révérend
Père Lébel Procureur du Collège et
de Boniface offrant de donner à
la Ville un titre pour cette partie
de la Rue Montcalm qui traverse les
lots 72 et 73, moyennant ~~pour~~
une rentrée de taxes sur ces pro-
priétés (partie de 76, et 72 et 73
de 1900 à 1901 inclusivement).
La lettre de Frère Anthony et le
rapport de J.A. Prendergast, sont
reprises aux Comptes des Finances.

Le plan de la rue Montcalm,
le Compte de Mr R. C. Phillips
ainsi que la lettre du Révérend
P. Lébel sont renvoyés aux Comités
conjoints des Finances et des Travaux
Publics.

Proposé par le Conseiller Secrétaire
Second par le Cons. Pélletier
que le rôle de paie N° 27 (\$ 11.55)
soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cons. Gauvin Secrétaire
et par le Cons. Blécher que le
Compte de Deux v. Frère \$ 1.40,-
soit accepté et payé. Agréé.

Proposé par le Cons. Pélletier

second' par le Cons. Sénecal que
le règlement N° 174 amending
le Règlement N° 74 concernant
les licences soit introduit et
la une première fois. Apré'
Proposé et secondé par les mêmes
que les règles du Conseil soient sus-
pendues et que le dit règlement
N° 174 soit la une deuxième
fois. Apré'. —
Et la séance est levée

A. Bégin, Secrétaire

Conforme,
Le journalier
Maire D

Procès-verbal de la 25^e séance
du 18^e Conseil de la Ville de
St-Boniface tenu le lundi le
24 Décembre, 1900.

Présents : Sauvageau le
Maire Bétournay et Messrs. le
Conseiller Béury, Sénecal
Gauvin, Pelletier, Lamontagne,
Bergeron et Pavaie.

Le consentement unanimous.
La séance est adjournée à lundi
le 27 Décembre.

Et avenant lundi le 27 Décembre la séance est com-

tinée. Étaient présents :
 Son Honneur le Maire Bégin-
 may et mess. les Conseillers
 Sérical, Gauvin, Laverrière
 Pelleter et Lavoie.

Le procès-verbal de la séance
 du 10 décembre est lu et con-
 firmé.

Lecture des Communiqués
 Municipaux :

John Hamilton, Sec. Trésorier de
 l'Assassinat scolaire de
 St. Isidore demandant le paie-
 ment d'une partie de sa part
 de la taxe scolaire.

Joseph Desrochers, Sec. Trésorier
 des Commissaires d'École
 de la Ville de St. Boniface pour
 le Conseil des écoles St. Bonaventure
 à Compte de la taxe scolaire.
 Eug. Paradis offrant ses services
 comme auditeur.

M. J. H. O. Lambert, officier de
 Santé, rapport sur la condition
 sanitaire de la ville.

M. Bertrand, rapport sur les
 dernières élections municipales
 indiquant que l'élection a donné
 le résultat suivant :

Maire pour l'année 1903 :
 Joseph Agard Sérical

Conseillers pour 1903 et 1904
 Maire N° 1 Jean Courtoye

" 2 François Legaré.

" 3 Léopoldine Pelleter

" 4 Jos. Laverrière

Commissaires d'Ecole :
 Guertier Mgr Jos. H. Seney
 " J.C. Marcoux
 " 3 François Jean
 " 4 J.B. Léger

Le Cours Gauvin présente le 10:
 rapport du Comité des finances
 du Séminaire.

" Voici Comme à l'habitude à faire
 " rapport qu'il a pris en considéra -
 " tion la lettre du Rer. Frère
 " Anthony demandant que les
 " frères instituateurs de l'Acad -
 " emie Provinciale soient exempt -
 " ées des paiements de la taxe de
 " Capitation et il regrette d'avoir
 " déclaré qu'il n'est pas
 " à la Conclusion que la loi
 " ne permet pas une telle exemp -
 " tion. L'art. 140 de l'Acte mu -
 " nicipal connue les cas dans
 " lesquels le Conseil peut faire
 " rémission de taxes; telles au -
 " delà seraient illégales."

Ce rapport est adopté.

Les Comptes suivants sans per -
 " spective et acceptés :

Philias Richard	✓	\$ 8.50
Mme Vallée	✓	6.00
Dr R. J. Daine	✓	5.00
Dr J. H. O. Lambert	✓	5.00
La Pragatoba	✓	1.00
Herr. Béthien	✓	37.40
Rôle de paie N° 78	✓	1.70
Rôle de paie N° 79	✓	3.00
Dr J. H. O. Lambert	✓	23.00

Proposé par le Cours. Sénecal de
condé par le Cours. Gauvin
que le Compte de R.C. Mr. Phillips
\$10. ⁰⁰ qui avait été 'rejeté' au
Compte des Travaux Publics soit
accepté et payé'. Agrié.

Proposé par le Cours. Gauvin
secondé par le Cours. Sénecal qu'une
somme de \$75. ⁰⁰ soit votée à
San Homme le Maire en recon-
naissance des services qu'il
a rendus à la Ville durant l'an-
née qui vient de s'écouler. Cegui
Proposé par le Cours. Sénecal
secondé par le Cours. Lavoie qu'une
somme de \$100. ⁰⁰ soit votée
à l'Hôpital de St-Boniface
et une papille lachumme
de \$100. ⁰⁰ à l'Hospice Tache
Agrié.

Proposé par le Cours. Sénecal
secondé par le Cours. Lavoie que
le Conseil se décide du jugement
ou conviction portée en sa
faveur le 22 du Courant contre
Boila Joyal, pour refus de payer
la taxe de Capitation, où qu'il
s'éleve certaines doutes sur la ré-
gularité de la procédure sui-
vie par le bailli porteur du
bref de saisie. Agrié -

Proposé par le Cours. Gauvin
secondé par le Cours. Lavoie
que la somme des deux millie
et cent piastres (\$2100. ⁰⁰) soit
prise sur le fonds d'amortissement

Proposé pour être rendu le billet
 de \$7100.⁰⁰ consenti à la Banque
 d'Amchelaga et escompté par
 le Comité du Canal
 d'Égout de la rivière Dumoulin,
 et que les bons débentures de
 \$700.⁰⁰ chacune émises en
 vertu du règlement N°
 pour payer le dit avantage Saint
 Jeanne. Comme plaidé devant pour
 le Compte des dit fonds d'amot-
 tissement suivant que l'article
 4 et de l'Acte Municipal
 affirme : —

Proposé par le Cens. Gauvin secondé
 par le Cens. Turcotte que le
 Conseil approuve ses renseignements
 au Cens. Thibault surtant de temps
 pour les services que lui rendra
 l'administration dans son terme d'office
 affirme : —

Le Conseil se forme en suite
 en Comité spécial sans la pré-
 sidence du Cens. Pellegrin
 pour étudier le règlement N° 174
 amendant le règlement N°
 174 concernant les bénèfices.
 Le Comité se lève, le Maire re-
 prend le fauteuil et le Cens.
 Pellegrin rapporte que le Comité
 a accepté le dit règlement
 N° 174 sans amendement.
 Le rapport du Comité est a-
 dopté et le règlement est
 lu pour une troisième
 fois et passé pour com-

titre

~~Et sur proposition de
Cens. Lavaie secondé par le
Cens. Tremblay, la somme
est fixée à~~

*P. P. Paradis
et son associé
S. Tremblay.*

Proposé par le Cens. Javoin
secondé par le Cens. Larende
que une somme de \$1000. soit
payée à l'anecdissement scolaire
du St. Didier, et une somme
de \$1500. à la Banque des Com-
muniées d'Écarts de la Ville
des Bauffays à Compte de
leur répartition respective
agréé.

Proposé par le Cens. Lavaie
secondé par le Cens. Larende
que dans la lettre de M. Paradis,
resté sur la table. Agréé.
Proposé par le Cens. Tremblay
secondé par le Cens. Larende que
le rapport de l'officier rap-
portant Cancer, dont la dernière
élection, ainsi que le rapport
de l'officier de santé soient filés
agréé.

Proposé par le Cens. Javoin
secondé par le Cens. Tremblay
que le chapeau du Dr Lambert
pour \$ 42. soit vaccination
soit renvoyé au Comité de Santé
agréé.

Et sur proposition du Cens Lavoie
secondé par le Cens. Sénechal
la séance est levée

J. H. Bertrand,
Secrétaire Trésorier

J. A. Sénechal
Maire